

15^e année · Nouvelle série

c.m.
revue mensuelle

N° 124 · juin 1984

Sécurité sociale

— comment situer
le débat ?

par R. Jacobs

— comment assurer
le financement ?

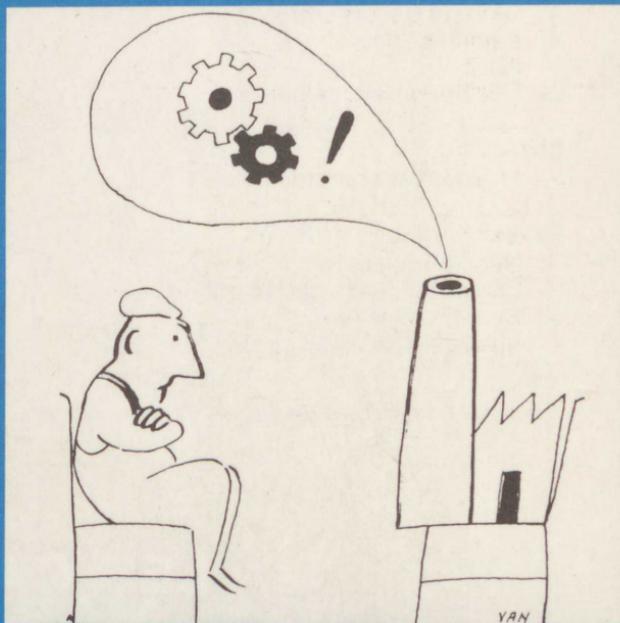
par P. Beauvois

Jean Bosquet
raconte
Jean Guillissen

En diagonale :

- plomb
- secret bancaire
- justice

**DEMAIN,
QUELLE EUROPE ?**
par J. Moins



**cahiers
marxistes**

Sommaire

Jacques Moins

Demain quelle Europe ? p. 1

Roel Jacobs

Pour situer le débat
sur la sécurité sociale p. 8

Pierre Beauvois

Comment financer
la sécurité sociale ? p. 19

Jean Bosquet

La trop courte vie
de Jean Guillissen 1914-1942 p. 33

En diagonale :

- Derrière Ubu, le plomb p. 56
 - Familles 2000 p. 57
 - Abus p. 58
 - Une Suisse accueillante p. 59
-

Livres :

- M. Steinberg raconte l'été 42 p. 62
-

Revues :

- Néo-libéralismes p. 63
 - Social Compass et l'Amérique centrale p. 66
 - Bulletin de la FAR p. 67
 - Virages - Contradictions p. 68
-

En page 1, un dessin de Vanini, de « Rinascita ».

Comité de patronage :

Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville.

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Pierre Gillis, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vandermotten, J.P. Vankeerberghen, Benoit Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

JACQUES MOINS

Demain quelle Europe ?

L'Europe est malade.

Les prochaines élections de la deuxième assemblée, élue au suffrage universel, vont-elles apporter remède à la situation ? On peut en douter. De sommets des chefs d'Etat et de gouvernements, en marathons du conseil des ministres, les négociations s'embrouillent, les compromis se dénouent et le simple citoyen n'y comprend rien.

Comment s'étonner dès lors que la prochaine consultation soit dominée par des motivations nationales ? La rhétorique européenne officielle, les nobles déclarations d'intention masquent tout au plus l'échec d'une politique. Il serait imprudent de s'en réjouir. En manière de dérision, on pourrait rappeler les objectifs que la Communauté s'assignait par exemple en 1976 : « Réduire le nombre des chômeurs, atteindre une croissance plus rapide et plus régulière du produit intérieur brut, ramener le rythme de l'inflation à des niveaux plus supportables ».

Néanmoins, l'Europe reste une réalité et le processus d'intégration économique se poursuit. L'approfondissement de la révolution scientifique et technique continue à transnationaliser l'accumulation du capital ; les sociétés multinationales accroissent leur poids. Qu'on le veuille ou non, la lutte des classes se situe aussi au niveau européen, même si la gauche n'en a pas toujours conscience. Le poids spécifique des organismes étatiques internationaux accélère le mouvement de concentration.

UNE SORTE DE FÉDÉRALISME

Le Traité de Rome n'a pas mis en place une structure supranationale — que les gouvernements nationaux refusaient — et dont la gauche continue à se méfier, mais une sorte de confédéralisme complexe, limité à certains objets fort importants comme la politique agricole, le charbon et l'acier, le nucléaire. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'une telle construction se désunisse sous le poids des facteurs nationaux, sans toutefois que les multinationales s'en trouvent affaiblies.

Dès l'origine, le Traité de Rome était sous-tendu par l'idéologie libérale, confortée au Parlement européen par une majorité de centre-

droite. Le traité magnifiait les vertus d'un marché unique, de la libre circulation des capitaux et des forces de travail. Il posait en principe l'incompatibilité des aides de l'Etat avec le marché commun, mais prévoyait cependant des dérogations. Il recherchait une stabilité monétaire toujours remise en cause.

Les faits ont dissipé ces ambiguïtés. Il fut un temps où le poids des Etats-Unis paraissait diminuer et laisser un espace à une politique plus indépendante de l'Europe. La crise est venue tout remettre en question. Cependant, même au niveau européen, le grand capital ne règne pas en maître absolu, pas plus que dans les Etats nationaux. Il fait face à une profonde aspiration démocratique et progressiste, que le Traité lui-même a dû prendre en compte. C'est ce que le GEM (Groupe d'études marxistes, auteur de « Contre-pouvoir pour l'Europe ») appelait « les deux langages du traité » qui s'interpénètrent. Au discours libéral déclaré, venaient s'ajouter des dispositions antimonopolistes, interprétées restrictivement il est vrai par la Cour de Justice, des dispositions sociales avancées — souvent restées lettre morte.

Dans l'évolution actuelle, l'inégalité entre les forces du pouvoir économique (les grandes banques privées, les multinationales) et le pouvoir politique national s'accroît au profit des premières. Comme s'accroît la subordination aux Etats-Unis.

Changer l'Europe en profondeur, c'est dépasser la conception néolibérale conservatrice qui n'a pu réaliser une intégration agricole, a laissé jouer les mécanismes du marché et du libre-échange en augmentant les disparités régionales, a désarticulé le tissu industriel.

Devant la crise actuelle et les échecs successifs, le repli national n'est pas une solution. Il faut chercher la réponse au niveau européen dans une plus grande autonomie politique, la conquête d'un plus grand poids de la gauche qui ne peut rester au balcon et doit prendre des initiatives. Les méthodes passées, dominées par les intérêts nationaux, ont fait leur temps et si la construction européenne a un sens, l'heure est venue de dépasser le Traité de Rome, dont les limites sont patentes. Dans la situation présente, le pouvoir décisionnel est resté au Conseil des ministres, lui-même coiffé et conditionné par une création étrangère au Traité — les sommets trimestriels des chefs d'Etat et de gouvernement, où la règle de l'unanimité est la loi. Elle paralyse tout. La réunion avortée de Bruxelles a même remis en cause le budget de la Communauté, qui représente à peine 2,8 % de l'ensemble des budgets des Etats-membres.

Technocratique, opaque, la Commission désignée par les représentants des Etats, se comporte comme un état-major de hauts fonctionnaires sensibles aux pressions nationales.

Quant au Parlement, on a pu le qualifier de « parler », tout juste bon à papoter. Il est de bon ton de dénoncer l'absentéisme qui y règne. Nombre de ténors nationaux le désertent. Il est vrai qu'il est appelé seulement à donner des avis (peu écoutés) qu'il utilise mal un budget menacé et qu'il se réfugie volontiers dans des débats généraux et des déclarations d'intention souvent platoniques.

Sans modifications institutionnelles, les prochaines élections ris-

quent de ne rien changer. Comme le déclare A. Spinelli, élu à Strasbourg sur les listes du PCI, « les élections ne seraient qu'une parodie ridicule de démocratie si elles n'avaient d'autre but que d'élire une assemblée chargée d'adresser des avis à un Conseil de plus en plus incapable d'agir ». Ce n'est donc pas une fuite en avant que de poser la question de la réforme des institutions. Une politique économique plus démocratique et plus sensible aux aspirations des travailleurs, qui abandonnerait les remèdes traditionnels de la droite — réduction des salaires, diminution des dépenses de l'Etat — a besoin d'une démocratisation des institutions.

On ne peut faire l'économie de la question de la supranationalité, demeurée souvent un épouvantail pour la gauche. Il serait dramatique de ne pas apercevoir l'écart croissant entre l'intégration économique, bien réelle, et le politique qui reste à la traîne et ne contrôle rien. Il est dans l'intérêt de la gauche de mener une action politique qui fasse prendre conscience de l'utilité des actions menées au niveau des institutions européennes.

UN PROJET QUI MÉRITE RÉFLEXION

C'est dans cet esprit qu'il paraît intéressant de réfléchir au récent vote du Parlement européen, qui a approuvé le 14 février dernier par 201 voix contre 37 et 72 abstentions l'avant-projet de traité instituant une Union européenne, et dont le rapporteur-coordonateur est A. Spinelli, fédéraliste européen convaincu.

Certes, la gauche communiste mais aussi la gauche socialiste se sont divisées à ce sujet. Il ne sert à rien de s'enfoncer la tête dans le sable et de feindre l'ignorer. Alors que les communistes français et grecs s'y sont opposés, les socialistes grecs et français se sont abstenus.

Faut-il voir dans ce projet un exercice académique ? L'avenir se chargera de répondre mais il peut en tout cas animer la réflexion sur l'avenir de l'Europe et débloquer certaines pesanteurs.

Il est vrai que le Parlement européen n'a pas le pouvoir de négocier un nouveau traité qui constitue en fait une véritable Constitution proposée aux Etats membres, donc aux parlements nationaux. Le Parlement européen a cependant démontré que malgré ses limites, il est en mesure de prendre des initiatives plus audacieuses que le Conseil des ministres, dominé par les intérêts nationaux. Loin d'être une construction purement théorique, le projet Spinelli est le fruit d'un compromis entre les forces politiques transnationales soucieuses des aspects nationaux. Il en est résulté un édifice complexe qui abandonne les structures confédérales.

Le projet réduit les pouvoirs du conseil (de l'Union), renforce ceux du Parlement et de la Commission. Il introduit l'idée de la « subsidiarité », sans nier les réalités nationales. L'Union serait donc appelée, en application de ce principe, à intervenir lorsque l'action de la Communauté s'avère plus efficace que l'action des Etats-membres œuvrant séparément. Il en découle un pouvoir de codécision du Parlement et du Conseil, ainsi que des techniques en vue de l'action commune au niveau de la Communauté et de la coopération entre Etats. Cette notion

se retrouve au niveau législatif et budgétaire. Le traité prévoit des compétences exclusives (action commune) pour le développement de la libre circulation des personnes, des services, des biens et des capitaux, le commerce entre Etats membres et la concurrence. La compétence n'est pas exclusive, mais concurrente, en matière de politique de conjoncture, du crédit, de la politique monétaire, sectorielle, du contrôle des banques, de la politique sociale, de la protection du consommateur, de la politique régionale, de l'environnement, de l'éducation, de la recherche, de la culture et de l'information. L'Union exercera des compétences nouvelles en matière de politique étrangère, de la sécurité.

Dans le projet, le Conseil de l'Union est composé des représentants des Etats membres nommés par leurs gouvernements respectifs, qui participent aux procédures législatives et budgétaires. Les ministres qui y siègent sont chargés des affaires européennes de façon spécifique et permanente au sein de leurs gouvernements. Ce conseil vote tantôt à la majorité simple, tantôt qualifiée (2/3) et même à l'unanimité lorsque des intérêts vitaux sont en cause et que la commission en admet la réalité. La règle de l'unanimité devient donc exception.

Le projet accorde à la Commission un rôle élargi. C'est le Conseil européen (chefs d'Etats et de gouvernements) qui nomme le président de la Commission et celui-ci la compose après consultation. Cette commission soumet son programme au Parlement et entre en fonction après en avoir reçu l'investiture. Elle dispose de l'initiative des lois, arrête les règlements d'application, présente le projet de budget, l'exécute et représente l'Union dans les relations extérieures. Elle est responsable devant le Parlement, répond aux questions écrites et orales, est soumise à sa censure. C'est en fin de compte un véritable gouvernement.

Le Parlement — qui serait élu dans l'avenir selon une procédure électorale uniforme — exerce le contrôle politique sur la Commission, a le pouvoir d'enquête et reçoit les pétitions. C'est un véritable parlement mais il exerce conjointement avec le Conseil de l'Union le pouvoir législatif avec la participation active de la Commission. La codécision est concrètement assurée par une procédure de lectures successives entre les deux institutions avec des délais fixes. Le droit qui en émane prévaut sur les droits nationaux et les juges nationaux sont tenus d'appliquer le droit de l'Union.

De même, l'autorité budgétaire est assumée par le Parlement et le Conseil. Le budget élaboré par la Commission est transmis au Parlement après approbation du Conseil. Le dernier mot revient donc en principe au Parlement. Toutefois le conseil peut rejeter le budget. La situation actuelle est donc renversée.

Le nouveau projet reprend les organes de la communauté comme la Cour des comptes, le Comité économique et social, la Banque européenne d'investissement, le Fonds monétaire européen. Quant à la Cour de Justice elle est nommée moitié par le Parlement, moitié par le Conseil.

Le Conseil européen réunit chefs d'Etats et de gouvernements avec le président de la commission. Il conserve uniquement un pouvoir de recommandations.

On le voit : il y a là une recherche d'un équilibre savant entre le Parlement élu et le Conseil de l'Union qui exprime les intérêts nationaux. La construction est peut-être moins supranationale qu'il n'y paraît.

Ce traité verra-t-il le jour ? Il s'agit d'un texte ouvert soumis à la ratification des parlements. Le traité n'entrerait en vigueur que s'il était ratifié par la majorité des États Membres dont la population représente les deux tiers de celle de la Communauté. Les grands États se trouvent ainsi privilégiés dans la décision. Lorsque l'on examine les compétences, on se rend compte que la règle reste la coopération mais l'action commune est renforcée et pourrait concerner un jour la politique internationale, la défense.

Bien des questions se bousculent. Avant tout, il faudra lever des options, formuler un choix clair. Faut-il oui ou non soutenir des formes qui évoluent vers le fédéralisme européen et limitent les souverainetés nationales qui le sont déjà sur le terrain économique ? Si le projet Spinelli a été voté par une majorité au Parlement européen, les différentes forces politiques ne se sont toutefois pas clairement prononcées. Incontestablement le statut confédéral actuel a fait son temps. Va-t-on favoriser le repli national ou avancer vers les formes fédérales ? Telle est la question posée.

APRÈS UNE SEMAINE JUBILAIRE...

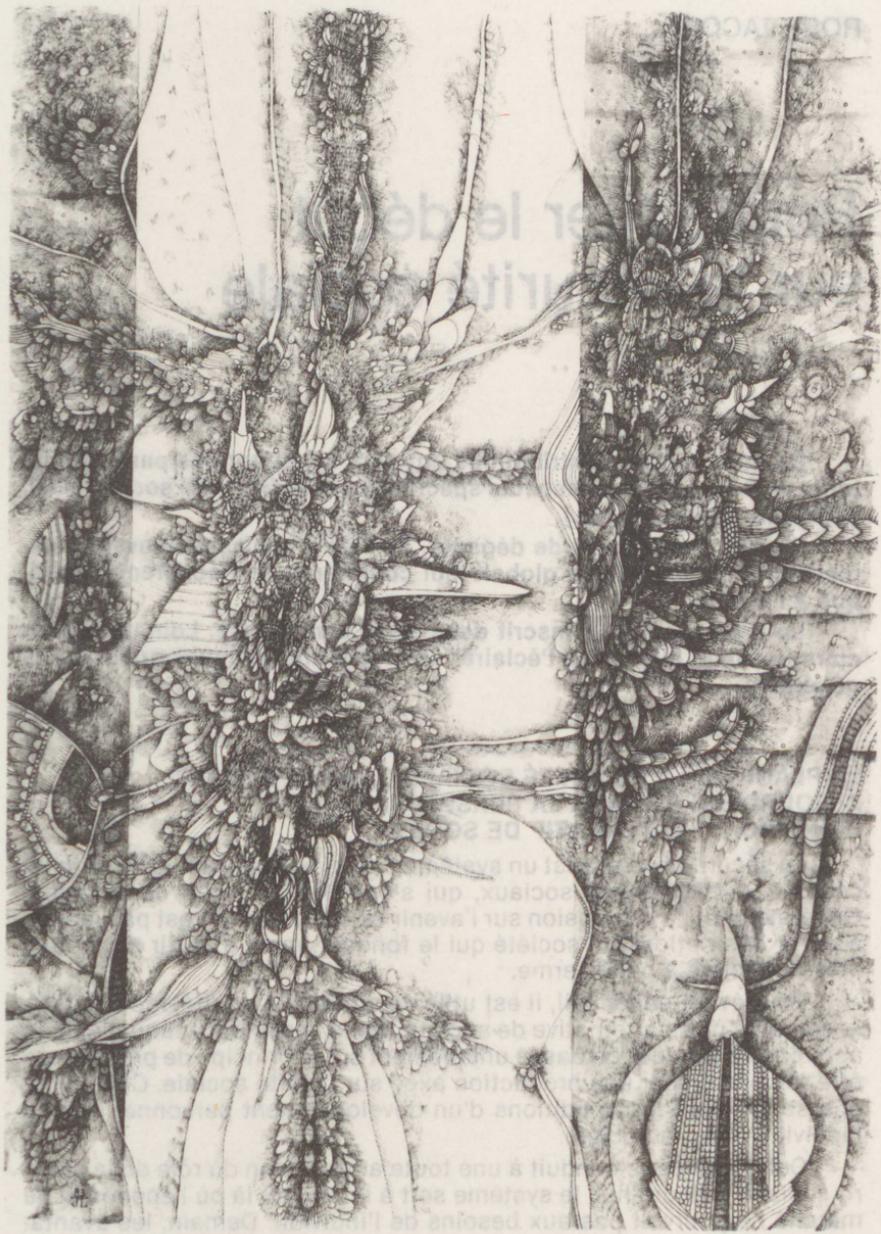
Le quinzième anniversaire des Cahiers marxistes a été l'occasion de multiples rencontres de la revue avec ses lecteurs et amis, du 24 au 27 avril derniers.

Rencontres autour d'un verre de vin levé à la santé des CM; pour débattre longuement de stratégies syndicales face aux nouvelles technologies; pour se délecter d'un concert de musique de chambre; pour dialoguer à bâtons rompus avec des poètes; pour voir ou revoir quelques courts-métrages belges et deux de leurs réalisateurs.

Rencontres chaleureuses, dans le cadre harmonieux de la Maison de la Bellone à Bruxelles, encore embellie par le soleil...

Elles ont permis aux CM d'illustrer l'intérêt qu'ils portent aux recherches musicales, cinématographiques ou littéraires — de souligner la part qu'ils prennent aux luttes contre la régression sociale et pour l'emploi, de redire leur attachement actif à l'union des forces de progrès.

Que tous ceux qui ont prêté leur concours à ces manifestations soient remerciés, et en particulier le peintre Jacques Lacombez qui avait offert aux CM une fort belle Encre de Chine intitulée « Territoires », vendue aux enchères lors du cocktail d'ouverture. (voir ci-contre)



des sociaux (politique familiale, politique de santé, mais aussi les zones
rurales qui ne relèvent pas de la sécurité sociale comme l'enseignement,
la politique culturelle, la politique de transport) devront constituer la
pièce angulaire des objectifs d'une économie démocratiquement plani-
fiée.

Pour situer le débat sur la sécurité sociale

De nombreuses contributions ont déjà été apportées par des militants du PCB sur divers aspects spécifiques de la Sécurité sociale (AMI, pensions, chômage, etc.).

Il s'agit maintenant de dégager, au-delà d'analyses souvent complémentaires, une vision globale qui conférerait une cohérence politique à l'ensemble.

La présente note s'inscrit dans cette perspective. Loin de vouloir clore le débat, elle vise à l'éclairer en proposant quelques orientations générales.

LA PLACE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS LA SOCIÉTÉ AUJOURD'HUI ET DANS LA PERSPECTIVE D'UN PROJET ALTERNATIF DE SOCIÉTÉ

La sécurité sociale est un système complexe de revenus de remplacement et d'avantages sociaux, qui s'est élaboré au fil des années. Généralement, la discussion sur l'avenir de ce système n'est pas menée à partir des options de société qui le fondent, mais à partir de problèmes financiers à court terme.

Pour éviter cet écueil, il est utile de situer la sécurité sociale dans le cadre de notre alternative de société. Dans la société à laquelle nous aspirons, la production basée uniquement sur le principe de profit devra être remplacée par une production axée sur l'utilité sociale. C'est ainsi que se créeront les conditions d'un développement personnel réel de l'individu dans la société.

Cette approche conduit à une toute autre vision du rôle de la sécurité sociale. Aujourd'hui, le système sert à intervenir là où l'économie de marché ne pourvoit pas aux besoins de l'individu. Demain, les avantages sociaux (politique familiale, politique de santé, mais aussi les avantages qui ne relèvent pas de la sécurité sociale comme l'enseignement, la politique culturelle, la politique de transport) devront constituer la pierre angulaire des objectifs d'une économie démocratiquement planifiée.

A côté de cela, les revenus de remplacement pourront encore être considérés comme un filet qui garantit un revenu à ceux qui ne peuvent pas participer au processus de travail. Le développement des technologies crée cependant une situation totalement nouvelle. Dans un système économique qui rompt avec le modèle de croissance et le principe de profit capitalistes, la maîtrise des développements technologiques doit permettre de libérer beaucoup plus de moyens financiers pour l'emploi dans des secteurs non productifs mais socialement utiles. En même temps, apparaît la possibilité de garantir une stabilité de revenus sous la forme de salaire différé, malgré une compression drastique, individuelle et collective, de la durée du travail.

Cette stabilité de revenus peut être garantie :

1° par le paiement d'un salaire individuel à ceux qui sont actifs dans le processus de production;

2° par la distribution d'une masse toujours plus grande de salaire différé collectif au groupe qui ne participe pas au processus de production et dont l'importance va encore s'accroître. Ainsi, le lien entre travail et revenu reste clair, ce qui est important pour les rapports de forces dans les choix politiques, comme cela apparaîtra plus loin.

La distance entre la situation actuelle et cet avenir est évidemment considérable. Surtout parce que les rapports de forces politiques et sociaux actuels n'offrent pas de perspective de réalisation à court terme d'une telle révolution, ni même d'une phase importante de celle-ci. Mais le mouvement ouvrier n'est pas pour autant obligé de se résigner à la situation actuelle, ni de situer sa réflexion dans ce cadre.

On peut déjà lutter aujourd'hui pour l'intégration des avantages sociaux inclus dans le système de sécurité sociale (soins de santé, allocations familiales, placement individuel et formation professionnelle organisée par l'ONEm) dans une politique sociale cohérente (politique de santé, politique familiale, politique de l'emploi).

On peut aussi lutter pour que le financement de la sécurité sociale soit assuré par ceux qui sont responsables des charges croissantes, pesant sur le système (par exemple, l'industrie pharmaceutique, qui a largement profité de l'Assurance-Maladie-Invalidité, le capital privé qui se soustrait à l'économie nationale ou qui détruit l'emploi par l'introduction sauvage de nouvelles technologies, le secteur financier qui étrangle les investissements productifs, les entreprises polluantes, etc.).

SITUER LE DÉBAT DANS UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE

La sécurité sociale n'est pas tombée du ciel. Elle est le résultat de plus d'un siècle de luttes du mouvement ouvrier. Ceci explique pour une bonne part le caractère extrêmement complexe du système. Les divers avantages sociaux ont été arrachés peu à peu au fil des années, avec des modalités différentes selon qu'il s'agisse des ouvriers, des employés ou des fonctionnaires et avec des différences importantes dans chacune de ces catégories.

Cette complexité s'est encore accrue depuis l'élaboration d'un système de concertation sociale, surtout après la seconde guerre mondiale. La majeure partie de la législation sociale — y compris en matière

de sécurité sociale — s'est constituée par consensus au Conseil national du travail et dans les autres organes de concertation, tandis que le Parlement jouait essentiellement un rôle de ratification.

Depuis le début de la crise économique, et en fait déjà depuis la loi unique de 1960, cette situation a évolué. De plus en plus, le gouvernement met hors jeu et les partenaires sociaux et le Parlement pour démanteler ce qui s'est péniblement construit au fil des années, sous prétexte de simplifier et d'uniformiser le système et de rechercher un plus grand équilibre financier.

On ne pourra pas renverser ce processus en faisant l'économie du débat sur l'uniformisation et le financement. En raison de la crise économique, la concertation s'est enrayée et des déséquilibres croissants apparaissent dans le système. Sans une réforme qui élimine ces déséquilibres, la discussion a lieu à sens unique, le gouvernement et le patronat abusant des déficits financiers pour poursuivre le démantèlement du système.

Mais une discussion sur la réforme de la sécurité sociale n'est acceptable pour le mouvement ouvrier qu'à condition qu'on ne touche pas à la base même du système, qu'on ne mette pas en cause la possibilité pour le mouvement ouvrier organisé d'exercer une pression et un contrôle démocratique sur la politique en matière de sécurité sociale. Chaque jour qui passe confirme l'importance de cet enjeu.

Cela ne signifie pas que la présence des syndicats dans les organes de concertation puisse tout résoudre. Souvent, il y a une si grande distance entre les représentants des syndicats dans ces organismes et l'ensemble du mouvement syndical que la tendance à des compromis, au soi-disant réalisme, a plus de poids que la combativité. Le seul remède à une telle situation, c'est l'ouverture des débats menés au sein des organes de gestion, ce sont les interventions provenant de l'ensemble du mouvement syndical. La limite entre la concertation réformiste et l'utilisation des organes de concertation dans un but de transformation du système ne dépend pas de la question de savoir si les syndicats participent ou non à la concertation, mais bien de la question de savoir si la mobilisation du mouvement ouvrier est capable d'influencer les conditions dans lesquelles se déroule cette concertation.

UN PROBLÈME AUX ASPECTS MULTIPLES

Il est évident qu'un débat sur la structure de la sécurité sociale n'a de sens que pour autant qu'il tienne compte du problème du financement ou des principes de base appliqués — et inversement. Il importe néanmoins d'aborder séparément chacun de ces aspects à partir de la question de la place du mouvement ouvrier dans la politique de sécurité sociale.

1. La structure de la sécurité sociale

Jusqu'à présent, la sécurité sociale est organisée au niveau national, mais de plus en plus de voix s'expriment pour en réclamer la fédéralisation. La question des mécanismes de solidarité est fondamentale à cet égard. C'est ce qui fait qu'une région qui compte par exemple moins de chômeurs ou de pensionnés contribue au financement du système

dans une région qui connaît un taux plus élevé de chômage ou une population âgée.

Sans aucun doute, l'application de politiques de plus en plus « régionales » en matière de sécurité sociale créerait les conditions politiques d'une remise en question de ces mécanismes de solidarité. De plus on verrait surgir des difficultés supplémentaires comportant le risque de dresser les uns contre les autres les travailleurs des différentes régions. Il faut également tenir compte des conséquences pratiques du développement de politiques de plus en plus séparées en matière de sécurité sociale dans un pays qui connaît un nombre important de navetteurs, par exemple de et vers Bruxelles ou — pour rester dans l'actualité — du Limbourg vers la sidérurgie liégeoise.

Mais le fait le plus important, c'est que la solidarité entre travailleurs de différentes régions joue AUSSI en faveur des régions plus fortes. Le patronat et le gouvernement ne peuvent pas avoir la liberté de se servir du niveau salarial, des avantages sociaux et du statut des uns contre les autres. Sinon, cela créerait une situation de dumping social qui entraînerait un nivellement des acquis vers le bas et non l'inverse...

Pour toutes ces raisons, il est souhaitable que les grandes lignes de la politique en matière de sécurité sociale restent nationales. Ceci n'enlève rien au fait que d'importants sous-secteurs pourraient être gérés de manière plus efficace si la politique de sécurité sociale était scindée. C'est vrai par exemple pour le recyclage des chômeurs. Mais une scission complète ouvrirait plus que probablement la voie à un distancement croissant des régions dans le sens du séparatisme.

La politique de sécurité sociale est élaborée par les ministres de la Prévoyance sociale et de l'Emploi et du Travail; la gestion en est assumée par des offices nationaux, où siègent patrons et travailleurs (à l'exception du secteur « accidents du travail » qui est privatisé). Un des points importants de la discussion concerne la place des syndicats et des organisations patronales dans cette structure.

On reproche aux syndicats le fait que leur participation à la gestion, par exemple en matière de paiement des indemnités de chômage, les rend complices d'une politique de droite. L'effet négatif de la présence patronale est assez évident et c'est pourquoi il arrive à certains de rêver de mettre le patronat « hors jeu ».

Les auteurs de ces remarques perdent de vue le rôle joué par le troisième partenaire, le gouvernement. Un retrait des interlocuteurs sociaux de la gestion reviendrait à laisser le champ libre au gouvernement. Plus de trente ans de pratique politique montrent combien cela serait néfaste pour les acquis sociaux. Mais la mise hors jeu du patronat seul — pour autant que ce soit politiquement réalisable — ne résoudrait rien. Dans ce cas, les syndicats devraient assumer seuls les problèmes de gestion et en porteraient aussi seuls la responsabilité face à l'opinion publique.

Cette solution est inacceptable parce que le patronat et le gouvernement garderaient toujours en main les leviers de contrôle qui déterminent le fonctionnement du système : le chômage par exemple dépend des investissements et de la politique économique, pas de la gestion des allocations de chômage.

Sur base de ces considérations, la solution la moins mauvaise c'est que le mouvement ouvrier organisé puisse exercer une pression sur la politique de sécurité sociale, via la présence des deux partenaires sociaux dans les structures. Moins le gouvernement aura les mains libres, mieux cela vaudra.

Ces réflexions s'appliquent aux différents revenus de remplacement (maladie, invalidité, chômage, pension, vacances, accidents de travail et maladies professionnelles). On peut se demander si elles sont aussi valables pour les allocations familiales et les soins de santé. En tout cas, le mouvement ouvrier doit pouvoir continuer à jouer un rôle dans ces secteurs. Mais le champ d'action de ces deux secteurs déborde du cadre de la sécurité sociale proprement dite.

Les allocations familiales relèvent d'une politique familiale qui s'étend à tous les groupes sociaux. Il y a un système séparé pour les indépendants et les organisateurs familiales participent à l'élaboration de la politique en la matière dans les deux systèmes. En pratique, ces organisations sont plus directement motivées que les syndicats à agir en faveur d'une politique familiale efficace. Cette politique ne comprend pas seulement les allocations familiales, mais aussi les équipements collectifs au service des familles (crèches...).

La situation en matière de soins de santé aussi est spécifique. Les forces qui luttent le plus pour la démocratisation de la politique de santé s'organisent en collectifs de médecins, conseils de patients, etc. Dans les structures actuelles les organisations traditionnelles de médecins, qui participent à la gestion, ont un monopole technique de fait dans l'élaboration de la politique. L'enjeu du débat n'est d'ailleurs pas tellement la libération de moyens financiers, comme c'est le cas pour les revenus de remplacement, mais bien de mettre au pas des multinationales qui produisent les médicaments et les infrastructures hospitalières et de briser le pouvoir des organisations traditionnelles de médecins.

Ceci ouvre la perspective d'une politique de santé qui remplace le paiement à la prestation par une médecine forfaitaire et ensuite gratuite et qui mette beaucoup plus l'accent sur la médecine préventive et les soins de première ligne. De plus, cette politique peut être profondément décentralisée en direction de centres de santé par quartier ou entreprise, comme J. Lemaître l'a proposé lors du premier congrès francophone et wallon du parti.

Il faut aussi rompre avec le poids démesuré qu'ont acquis les familles politiques et sociales par les mutualités et avec le fonctionnement peu démocratique de celles-ci et il faut mettre fin aux défenses sociales inutiles occasionnés par un pluralisme mal compris dans la politique hospitalière. Dans cette perspective, on peut dire que les allocations familiales et les soins de santé ne relèvent pas de la sécurité sociale proprement dite. Mais on ne peut pas en arriver à une privatisation ou à un démantèlement de ces avantages sociaux. C'est pourquoi une réforme dans ce domaine passe par l'élaboration de nouvelles structures de décision et de gestion, qui garantissent toujours la présence du mouvement ouvrier organisé mais offrent un espace à d'autres forces démocratiques qui puissent avoir une influence sur les décisions.

Pour la politique de l'emploi, la situation est plus complexe. L'Office national de l'emploi intervient dans le placement individuel, la formation professionnelle et l'élaboration de toutes sortes de formes d'emploi précaire (CST, TCT, etc...; ce que le gouvernement appelle « programme de création d'emplois »). Ici aussi on pourrait préconiser des structures qui prennent globalement en charge la politique de l'emploi. Mais tant que les rapports de force économiques resteront fondamentalement les mêmes, cela conduirait plus probablement à une réduction de l'influence du mouvement ouvrier sur la politique menée.

2. Le financement de la sécurité sociale

La sécurité sociale est financée par des retenues sur les salaires, des cotisations patronales et des interventions de l'Etat. Suite à l'accroissement de la part des interventions de l'Etat depuis le début de la crise, le débat sur la fiscalisation du système doit être fortement relativisé. La fiscalisation est déjà un fait pour une partie du financement. Il est important que les cotisations des travailleurs ne disparaissent pas, car elles sont la base sur laquelle s'appuie le mouvement ouvrier pour peser sur la politique de sécurité sociale. Cela vaut surtout pour les revenus.

On pourrait préconiser l'exclusion du patronat du système. C'est possible en intégrant les cotisations patronales dans le salaire brut et en les considérant comme des cotisations de travailleurs. Ainsi, il apparaît plus clairement que les cotisations de sécurité sociale sont en fait du salaire différé, peu importe si techniquement elles sont classées comme cotisations « travailleur » ou cotisations « employeur ».

Mais outre les inconvénients relevés en rapport avec la structure de la sécurité sociale, ce système a pour défaut de ne pas permettre de répartition sélective des charges par entreprise. Pour l'instant, les cotisations sont calculées uniquement sur base des salaires. Le PCB préconise une augmentation des charges pour les entreprises à haute intensité de capital. Ce système devrait être réalisé par le biais des cotisations dites « patronales ». Les syndicats se montrent très prudents dans ce débat, parce qu'ils craignent qu'une modification du système ne réduise leurs possibilités de contrôle et n'augmente donc les possibilités de fraude pour le patronat.

Outre le financement de base du système on peut prévoir des techniques dissuasives qui fassent le lien entre la charge d'assurance et les causes de cette charge : un impôt social sur l'exportation de capitaux, sur le manque de mesures de sécurité, sur les suppressions d'emplois sans reconversion, etc. Un tel système permet par exemple de mener une politique qui sanctionne les suppressions d'emplois par l'introduction non contrôlée de nouvelles techniques. Il est clair par ailleurs que le problème de l'accroissement du chômage ne peut pas être résolu par une réforme de la sécurité sociale. La charge toujours plus lourde du financement du chômage conduit à une situation sans perspectives tant qu'on ne pourra imposer une politique économique qui crée des emplois au lieu d'en supprimer.

La non-taxation des revenus de remplacement constitue une cible privilégiée pour la démagogie de la droite qui fait tout un discours sur

« les femmes de notaires au chômage », « les chômeurs qui gagnent plus que des travailleurs actifs », etc. La seule réponse concluante consiste à prévoir un seuil pour la taxation des revenus de remplacement de sorte que ceux-ci ne soient taxés qu'en cas de cumul avec d'autres revenus.

En matière de revenus de remplacement, il faut en tout cas s'élever contre le caractère privé du secteur « accidents de travail ». Ce secteur doit être intégré dans la sécurité sociale.

Outre les différents secteurs de paiement de revenus de remplacement, la sécurité sociale comprend aussi les allocations familiales et les soins de santé. En tenant compte des remarques déjà faites sur la structure de ces secteurs, ceux-ci peuvent être organisés autrement que la sécurité sociale proprement dite, qui gère les revenus de remplacement. Ainsi, les soins de santé peuvent être financés par un système de fiscalisation spécifique et d'impôt sur le manque de sécurité, sur les trusts pharmaceutiques etc. Les allocations familiales peuvent être financées via une politique familiale globale harmonisée pour tous les groupes de population et fiscalisée. Mais puisque ce secteur est actuellement financé uniquement par les cotisations patronales, il faudrait exiger du patronat un effort correspondant dans d'autres secteurs, par exemple le chômage.

Mais une fiscalisation permettrait de ne pas financer ces secteurs exclus par des ponctions sur les revenus des travailleurs et des indépendants même si l'on sait que les autres revenus sont scandaleusement sous-taxés. Cette réforme des allocations familiales et des soins de santé devrait évidemment être liée à une diminution proportionnelle de la pression des cotisations sociales sur le niveau salarial et surtout à la démocratisation des structures de décision de gestion (voir plus haut).

L'assurance maladie-invalidité doit souvent faire les frais des lacunes du système d'assurances privé pour les accidents de la route. Ce problème peut être résolu en rendant l'assurance-accidents responsable de l'impact des accidents de circulation, donc en étendant l'obligation de couverture des sociétés d'assurances dans ce secteur.

La gauche et le PCB en particulier doivent veiller à ne pas se laisser enfermer dans le débat sur le financement tel qu'il est mené par la droite. Même si une partie seulement des nombreuses propositions progressistes en matière de fiscalité se réalise, cela créerait déjà une situation tout à fait différente. Certes les conditions pour cela ne sont pas réalisables à court terme. Aussi notre première tâche consiste-t-elle à nous opposer au démantèlement du système sans nous laisser enfermer dans une discussion sur les moyens financiers supplémentaires dans les limites de la politique sociale et fiscale actuelle. Dans le débat sur le financement de la sécurité sociale nous devons toujours tenir compte des moyens financiers énormes qu'une réforme de la fiscalité peut libérer. Sans cette réforme, le problème du financement de la sécurité sociale ne trouvera d'ailleurs pas de solution définitive. Cela s'applique surtout au secteur dont la charge financière dépend le plus directement de la politique économique, c'est-à-dire les allocations de chômage.

3. Les principes de base de la sécurité sociale

Les allocations sociales sont des droits individuels, acquis sur une base collective. On peut prétendre à un revenu de remplacement en fonction d'une perte de salaire (due à une maladie, au chômage, aux vacances, à l'âge) aux avantages sociaux en fonction d'une situation spécifique (enfants à charge, besoin de soins de santé).

Ces deux principes sont de plus en plus attaqués par référence à la notion de revenu familial et à la situation financière globale des ayants-droit. La droite se sert d'arguments démagogiques (nous avons déjà cité la fameuse « femme de notaire ») pour s'en prendre aux allocations de chômage de toutes les femmes et aux pensions de toutes les personnes âgées.

A cette attaque, il n'y a qu'une seule réponse possible. La place du travailleur individuel dans la société est déterminée par la possibilité de participer au processus de travail et de disposer ainsi d'un salaire. Dès le moment où il est privé de cette possibilité, il doit pouvoir prétendre à des allocations sociales. Si cela conduit à des cumuls injustifiés avec d'autres revenus, alors il faut avoir la volonté politique de taxer plus lourdement ces autres revenus. Ce n'est pas la femme de notaire au chômage, mais le notaire lui-même, qu'il faut taxer plus lourdement. Sinon on ouvre la voie à un examen de la situation financière de ceux qui ne jouissent pas de tels cumuls, c'est-à-dire la quasi-totalité des allocataires. Une telle évolution réduirait très vite la sécurité sociale à un système d'assistance sociale et anéantirait donc les résultats de plus de cent années de luttes sociales. En fait, cette évolution est déjà largement en cours.

C'est pourquoi le PC n'exige pas seulement qu'il soit mis fin à la politique de régression sociale, mais aussi que soit reconstruit ce qui a déjà été démantelé. Il suffit à ce propos de renvoyer à notre polémique avec les partis socialistes à propos des conditions qu'ils posent pour un éventuel retour au gouvernement. Seul le retrait des mesures d'austérité comme l'opération Maribel crée les conditions pour en finir avec une politique de cadeaux au patronat, liée à un démantèlement des acquis sociaux.

4. L'harmonisation et l'extension du champ d'application de la sécurité sociale

Cette note traite principalement des grandes lignes de la sécurité sociale pour les ouvriers et les employés. Mais cette limite ne peut pas faire oublier qu'il y a aussi des différences entre les régimes pour les ouvriers et les employés, qu'il existe des systèmes spécifiques pour les fonctionnaires et les indépendants et enfin qu'il existe une importante catégorie de gens qui tombent entre les mailles du filet de la sécurité sociale : le quart monde.

a) il est nécessaire d'harmoniser les différents systèmes. Cela apparaît assez clairement si l'on considère par exemple l'opacité du système de pensions pour des gens qui ont eu une carrière mixte d'employé, de fonctionnaire et d'indépendant. Ou quand on voit les pensions de famine qui sont allouées à certains indépendants. Ou la situation de ceux qui ne sont pas nommés dans les services publics ou des travailleurs à temps partiel.

Mais l'harmonisation n'est pas une opération innocente. Le gouvernement entend abaisser les pensions des fonctionnaires au niveau de celles du secteur privé mais sans porter les traitements au niveau des salaires. Il part en lutte contre les soi-disant privilèges des victimes des maladies professionnelles et des accidents du travail, mais oublie qu'un principe d'indemnisation est inscrit dans ces régimes à charge du patron qui est responsable du manque de mesures de sécurité sur le lieu de travail. Cet exemple et d'autres montrent que derrière le discours en faveur de l'harmonisation se dissimule trop souvent une volonté d'harmoniser vers le bas.

La gauche ne peut donc accepter une harmonisation (même avec une élimination des très rares excès qui existent) qu'à condition que celle-ci se fasse vers le haut. On peut se demander si les conditions pour cela peuvent être réalisées à court terme. Cela exige par exemple un plus grand autofinancement de la sécurité sociale par les indépendants et donc une amélioration de la situation économique des petits indépendants. Ou une égalisation des salaires et traitements ainsi que des pensions dans le secteur privé et dans les services publics, sans que l'on ne touche globalement aux revenus des ouvriers, employés et fonctionnaires.

C'est pourquoi la prudence est de mise. Harmonisation oui, mais pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une variante du démantèlement de la sécurité sociale.

En outre, il faut mettre l'accent sur la dynamique de développement de la sécurité sociale. Prenons l'exemple des fonds de sécurité d'existence, qui se situent en marge du système. Ces fonds sont nés dans les secteurs à forte tradition syndicale. Ils visent à accorder des avantages sociaux complémentaires. Il y a sur ce plan de grandes différences selon la force des syndicats dans les divers secteurs. Un nivellement de ces différences, évidemment vers le bas, priverait les secteurs qui sont à la pointe des luttes sociales d'une arme pour entraîner le reste du mouvement ouvrier. Cela ne peut cependant nous faire sous-estimer le danger d'un écart trop grand entre les secteurs de pointe et le reste du mouvement. Les travailleurs anversoïis de la réparation navale en ont fait l'expérience à leurs dépens : les avantages spécifiques qu'ils avaient conquis les ont isolés et rendus vulnérables.

En fait, il s'agit d'améliorer l'interaction des luttes dans les secteurs forts et l'effet mobilisateur qu'elles peuvent avoir sur l'ensemble du mouvement.

Le même mécanisme se produit d'ailleurs dans le cas de démantèlement de la concertation sociale et de l'ingérence croissante du gouvernement. Même si le mouvement est assez fort dans tel ou tel secteur pour arracher des concessions, il se heurte à un veto gouvernemental tant que les autres secteurs n'ont pas atteint le même degré de mobilisation. Les ouvriers des ACEC ont démontré que ce n'est pas toujours vrai, mais au prix de quels efforts ?

b) Lors d'une récente journée d'étude d'Imavo (*) à Anvers, un porte-parole du mouvement du quart monde a montré que la question

(*) Instituut voor Marxistische Vorming.

principale n'est pas de savoir si les marginalisés ont des droits, mais bien s'ils connaissent leurs droits. Des gens sans domicile fixe ou des analphabètes se retrouvent vite face à des obstacles insurmontables quand ils veulent faire valoir leurs droits. Il faut donc rechercher une solution à ce problème en premier du côté de l'amélioration de l'infrastructure d'accueil et de l'information. Vu le caractère complexe de la sécurité sociale, cela ne s'applique d'ailleurs pas seulement aux analphabètes. Ainsi il y a aussi beaucoup de travailleurs à temps partiel qui ne peuvent pas faire valoir leurs droits parce que leur statut n'est pas clair. Cette problématique déborde d'ailleurs du cadre de la sécurité sociale proprement dite et touche également à des propositions progressistes comme la mise sur pied d'une assistance juridique de première ligne ou, plus modestement, l'application de la réforme — adoptée depuis longtemps — du système pro deo.

c) l'infrastructure sociale ne comprend pas seulement la sécurité sociale mais également l'assistance sociale. La transformation des CAP en CPAS n'a souvent rien changé d'autre que le nom de l'assistance publique. Un grand nombre de possibilités offertes par cette réforme ont en effet été rendues inapplicables par la politique de crise qui étouffe les pouvoirs locaux. L'assistance sociale n'a pas pour but de compenser une perte de revenus du travail mais d'aider des gens sans revenus de travail. (La seule exception à cette délimitation entre la sécurité sociale et l'aide sociale est le cas des jeunes qui quittent l'école et qui prétendent à un emploi sans avoir déjà travaillé). C'est pourquoi elle mérite une discussion séparée qui s'éloigne du fil conducteur de cette note.

— MWI : 1,0 MVA + 8,00 MVA

— bascula : 1,20 MVA + 0,30 MVA

— chaudière : 0,80 MVA + 1,30 MVA

(*) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(2) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(3) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(4) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(5) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(6) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(7) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(8) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(9) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(10) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(11) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(12) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(13) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(14) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(15) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(16) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(17) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(18) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(19) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(20) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(21) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(22) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(23) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(24) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(25) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(26) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(27) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(28) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(29) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(30) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(31) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(32) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(33) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(34) Les accords de travail et les usages de l'industrie

(35) Les accords de travail et les usages de l'industrie

Estimations budgétaires 83 en milliards	AMI-soins de santé	AMI-indemnités	Pensions familiales	Allocations familiales	Accidents de professionelles	Maladies de l'emploi	Chômage + politique	Total
Emploi ±	55,1	27,9	109,9	83,9	3,7	8,3	15,6	304,4
Travail ±	39,6	14,6	93	—	—	—	11,1	155,6
Cotisations travailleur + employeur (*)	92	42,5	202,9	83,9	3,7	8,3	26,7	460
Cotisations de l'Etat	62,8	35,4	51,9	—	—	9,1	127,4	286,6
Total général	162,6	80,6	260	86,3	6,2	17,5	173,3	786,4
Allocations sociales	160,4	73,1	252,4	86,5	6	16,6	173,8	768,8
Coûts administratifs	10,9	5,5	3	2,2	0,2	0,7	7,1	29,6
Total général	176,9	80,2	257,7	88,7	6,2	17,5	180,9	808,1
Fonds pour le rétablissement de l'équilibre financier								22,6

(*) La répartition cotisation « employeur »/cotisation « travailleur » ne peut être donnée qu'approximativement parce que ni les budgets ni les comptes annuels ne font cette répartition par secteur.

- 1) les allocations familiales sont financées par les employeurs
- 2) les vacances annuelles sont centralisées seulement pour les ouvriers et ne sont pas reprises dans cette liste parce que l'ONSS joue seulement le rôle d'intermédiaire dans ce domaine.
- 3) les accidents de travail et les maladies professionnelles sont financés par les employeurs.
- 4) maladie et invalidité, pensions et chômage ont un financement mixte, en % du salaire brut :
 - chômage : 0,87 trav. + 1,23 employeurs
 - pensions : 7,50 trav. + 8,86 employeurs
 - AMI : 3,70 trav. + 6,00 employeurs

PIERRE BEAUVOIS

Comment financer la sécurité sociale ?

Depuis quatre ans, les tentatives visant à remettre en cause le système de sécurité sociale se sont multipliées.

Qu'il s'agisse d'opérations de transfert d'une part des « cotisations patronales » vers les consommateurs, comme l'organisa le modèle Maribel, qu'il soit question de comprimer certaines formes de l'aide ou de l'assistance sanitaire ou que l'on s'efforce dans les sphères gouvernementales de revoir, par étapes, l'ensemble du système des pensions en prenant pour objectif une trilogie constituée, d'une allocation de survie égale pour tous, éventuellement améliorée par une « assurance groupe » ou, pour ceux qui en auront la possibilité, par une assurance individuelle souscrite auprès des institutions publiques ou privées de crédit, la prévention sociale est menacée.

Confrontée à cette offensive généralisée contre les acquis sociaux, les organisations tant politiques que sociales se sont bornées jusqu'à présent à une stratégie défensive fondée sur le gel de la situation existante. Encore faut-il noter que le discours réformiste admet, dans des formes variables, suivant qu'il vient du parti socialiste, des courants Ecolos ou démo-chrétiens, une réduction tant quantitative que qualitative de la politique sociale.

Or, si d'une part il importe d'étendre le champ d'action de la sécurité sociale, puisqu'il est prouvé que les dispositions présentes n'ont pas empêché un retour massif de la misère même dans des milieux non concernés par le chômage, il est primordial d'adapter le système en vigueur à l'évolution du capitalisme. En fait, la question que cette note tente de cerner s'inscrit dans la définition d'un autre modèle de croissance qui ne repose pas seulement sur une autre politique industrielle, des réformes de structure et une mobilisation de moyens financiers nécessaires mais aussi sur une redéfinition des modes de financement de la sécurité sociale.

Une réflexion plus approfondie de la gauche en cette matière est d'autant plus urgente qu'il y a offensive de la droite contre le système en vigueur, que cette offensive va se dérouler non plus seulement dans

un cadre national mais supranational. Car si les élections du 17 juin consacrent la victoire de la droite et pourvu que soit admise l'extension des compétences de la Commission européenne, il est clair, — et des textes posent déjà le problème — que sera à l'ordre du jour l'uniformisation des régimes de la sécurité sociale au niveau de la CEE. Vu les différences entre les régimes existants, l'harmonisation proposée par la droite se fera évidemment sur base des modèles les moins favorables au monde du travail. Enfin, s'il est souvent confirmé que le régime belge de politique sociale reste l'un des plus avantageux pour le mouvement ouvrier, il faut lui voir plus de trente ans d'âge, sans doute quarante, par rapport au moment où il a été imaginé, vu le décalage temporel entre la formulation et l'institutionnalisation. Ne pas concevoir la nécessité d'adapter une législation aux évolutions socio-économiques après un tel laps de temps peut paraître paradoxal.

IMPACT SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE DE LA CRISE DU CAPITALISME

Les attaques programmées par Martens-Gol, mais aussi par leurs prédécesseurs, contre les acquis sociaux trouvent évidemment leur origine dans le renforcement de la concurrence entre monopoles, les économies de marché étant fortement intégrées dans l'économie mondiale. Dans la mesure où certains monopoles ont pu s'assurer des positions parmi les nouveaux pays producteurs venus, dans l'après-guerre, sur la scène internationale, dans la mesure aussi où la tension des salaires bruts et différés, dans le camp capitaliste va de 1 à 8, et où celle-ci ne s'établit pas seulement entre des secteurs industriels à haute valeur ajoutée et ceux centrés sur les demi-produits des pays en voie de développement, mais également entre des secteurs comparables (sidérurgie, automobile, textile, agriculture...), il est aisé de concevoir que le patronat occidental jette l'anathème sur les coûts salariaux occidentaux.

Mais cela n'explique pas tout, loin de là.

Le discours patronal, en fait, se garde même d'opposer les salaires sud-coréens ou philippins des entreprises à travail intensif à ceux des travailleurs européens de secteurs identiques. Pourquoi en serait-il autrement puisque les monopoles organisent eux-mêmes la redistribution internationale de la production en plaidant, eux-mêmes, pour l'abandon des secteurs les moins « compétitifs » comme pour une reconversion des activités industrielles à haute technologie.

Le modèle industriel patronal que l'on retrouve dans le discours gouvernemental, se fonde, en principe, sur un redéploiement de l'industrie occidentale vers les techniques de pointe, les équipements performants, intégrant beaucoup de valeur ajoutée. En principe, disons-nous, car le retard accumulé par les monopoles de la CEE sur leurs concurrents ou futurs concurrents japonais ou nord-américains n'est pas mince.

En fait, la prospérité des « golden sixties » et les acquis du Marché commun ont donné aux grandes entreprises occidentales une croissance à bon compte qui a suscité peu d'efforts coordonnés de recherche et de développement. Le gigantesque marché intérieur de la CEE a permis pendant vingt ans de vivre dans une large mesure sans se préoccuper d'une nouvelle génération de monopoles, dont la venue sur les

marchés internationaux, au début des années 70, a ébranlé le secteur automobile d'abord, puis celui de l'électronique, des chantiers navals, de l'engineering. Confronté à la nécessité de reconvertir son appareil productif, le capital européen se tourne comme il se doit vers les budgets nationaux et européens. Bien que les ressources de la CEE soient limitées, on lance le programme *Esprit* (1 milliard de FB) dans le domaine des nouvelles technologies et la droite se prépare au lendemain des élections du 17 juin à réclamer un doublement de la quota-part des Etats, dont l'essentiel ne ferait que transiter par Strasbourg pour être redistribué aux monopoles. La même démarche n'est plus à mettre en évidence au niveau national, belge en particulier. La part croissante des dépenses, impartie aux besoins du secteur privé est un phénomène ultra connu, qu'il s'agisse d'aides fiscales, de prêts à bas taux d'intérêt, ou des commandes publiques qui, après le nucléaire, vont concerner le secteur des télécommunications.

Ainsi la part croissante du budget de l'Etat, transféré sous diverses formes au privé implique tout logiquement la compression des dépenses sociales, culturelles, etc. Et c'est dans ce cadre qu'il faut évidemment situer l'offensive gouvernementale contre le budget de la sécurité sociale.

Au niveau micro-économique, les réactions patronales vont dans le même sens. L'augmentation des matières premières, due au fait que les pays producteurs lient leurs prix de vente aux évolutions de ceux des produits importés des pays industrialisés, mais surtout à la cotation en dollars de ces matières et, partant, leur dépendance de la politique monétaire de Reagan et de la spéculation sur la monnaie américaine, l'élévation considérable des taux d'intérêt donc de la part consacrée aux amortissements dans les prix de revient, mais aussi le rythme élevé de la rotation du capital fixe induit pas la concurrence et l'évolution exponentielle du progrès scientifique, ont fait des salaires bruts directs ou différés la cible privilégiée du maintien de la plus-value.

Dans la plupart des secteurs industriels, la part salariale dans le coût de production a été comprimée. A titre d'exemple, aux usines Boël, de 1980 à 1982, les rémunérations et charges sociales sont passées de 29,6 % à 25,7 % du coût global, tandis que les prix des matières premières et de l'énergie passaient de 49 à 54,1 %, pour une production constante. Le développement de la crise, au travers, d'une part, des sollicitations accrues du budget de l'Etat par le patronat, d'autre part, d'une réponse purement productiviste des investissements ne peut que mettre en cause les recettes de la sécurité sociale en Belgique.

LES PATRONS PAIENT MOINS

En 1980 les 600 milliards de recettes sociales trouvaient leur origine pour 105 milliards dans les cotisations souscrites par les travailleurs, pour 334,3 milliards dans le salaire différé que constituent les « cotisations patronales ». Et le reliquat, en fait le déficit budgétaire de la sécurité sociale, était comblé à concurrence de 202 milliards par l'Etat.

L'évolution dans le temps confirme de nettes tendances au maintien, voire à une légère croissance de la part des cotisations des travail-

leurs qui passent de 22,5 % en 1965 à 20,7 % en 1980 pour remonter à 22,9 % en 82; la réduction relative de l'intervention patronale fléchit de 52,6 % en 1965 à 35 % en 1981; enfin la part croissante impartie aux finances publiques croît en dix-sept ans de 24,9 % à 44 %. Ainsi, l'augmentation des dépenses sociales est nettement portée à charge des travailleurs qui voient, toujours pour la période 65-82, la part de leur salaire brut consacrée à ce poste, passer de 8,7 % à 13 %, la part patronale évoluant de 20,5 à 22,1 % (1). Mais l'essentiel du transfert budgétaire vers le monde du travail se retrouve dans l'intervention du gouvernement puisque celle-ci puise dans les recettes fiscales directes ou indirectes. Comme il y a belle lurette que l'impôt sur les bénéfices des entreprises est nettement inférieur à l'ensemble des aides publiques rétrocedées au secteur privé, comme les recettes de la TVA ne proviennent que des consommateurs nationaux, il est superflu d'aller plus loin dans la démonstration du désengagement patronal à l'égard du budget de la sécurité sociale.

ET LES DÉPENSES S'ACCROISSENT

L'augmentation des dépenses sociales apparaît comme un phénomène généralisé dans l'ensemble des pays industrialisés. Du côté occidental les causes principales de cette croissance viennent entre '70 et '75 notamment des frais hospitaliers, des dépenses pharmaceutiques. Les facteurs démographiques, comme la dénatalité, ont conduit plusieurs pays de la CEE à relever les prestations familiales consenties aux familles de trois enfants et plus. De même, l'assouplissement des conditions d'accès à la pension, l'instauration des minima de retraite, mais surtout, dans une période plus proche, la croissance du chômage ont déstabilisé les budgets déjà alourdis par l'extension, dans la première moitié des années 70, du champ d'action de la sécurité sociale. Tandis que le chômage grève des dépenses, la stratégie des investissements productifs réduit les recettes, et en supprimant des cotisations de travailleurs comme celles dites patronales, et en réduisant les recettes fiscales escomptées, vu la baisse du niveau de vie.

Notre pays est actuellement composé de 3.600.000 actifs qui alimentent de façon directe ou différée, pour l'essentiel, les dépenses de protection sociale couvrant les allocations de 530.000 chômeurs, celles de plus de 105.000 prépensionnés, 1.900.000 pensions complètes, les aides à deux millions d'invalides et d'handicapés et les allocations de 2.300.000 de jeunes. Le phénomène est commun à l'ensemble des pays de la CEE puisque la part du produit intérieur brut consacrée à la protection sociale oscille entre 22 % et 30,7 %, la moyenne de la communauté étant de 26 %, la Belgique avec ses 27,7 % venant après le Danemark, la RFA, les Pays-Bas (2).

Et malgré de profondes différences dans les modalités du financement de la sécurité sociale comme dans l'étendue et la nature des interventions, la même croissance se retrouve au niveau de l'ensemble des 24 pays membres de l'OCDE.

(1) H. De Ridder : Note concernant les propositions Dehaene en matière de sécurité sociale.

(2) Eurinfo, avril 1983, pp. 9 et 11.

De 1960 à 1977, la part des dépenses pour la protection sociale passe de 6,8 % à 13,7 % du produit intérieur brut. Pour les pays socialistes cette croissance exprimée en fraction du produit matériel national, a été plus lente (de 7,4 % en 1960 à 12,5 % en 1977) (3). Il faut y voir des causes à la fois identiques et différentes. Extension de la qualité de l'aide, vieillissement de la population, mais par contre absence de chômage.

Pour la plupart des pays de la CEE (RFA, Belgique, Pays-Bas, Italie, Danemark, France, Irlande) l'évolution est similaire. En dix-sept ans, le PIB a doublé alors que les recettes de sécurité sociale étaient multipliées par un facteur de 3 à 5. Les Pays-Bas, le Danemark et la France connaissent dans ce domaine le plus haut taux de croissance.

Tableau I Part des dépenses de protection sociale dans le PIB (en %)

PAYS	1970	1980
Irlande	13.2	22
Luxembourg	16.4	26.5
Belgique	18.5	27.7
Pays-Bas	20.8	30.7
Danemark	19.6	28
Royaume-Uni	15.9	21.4
France	19.2	25.8
RFA	21.4	28.3
Italie	18.4	22.8
CEE (moyenne)	19	25.9

LES RÉPONSES CLASSIQUES DE LA DROITE

Face à cette évolution des dépenses sociales, les réponses gouvernementales ont été fort semblables. En dehors de la France qui a amélioré, dès l'arrivée de la gauche au pouvoir, la protection sociale des couches les plus défavorisées dont les agriculteurs, qui a développé la formation professionnelle tout en remontant par la suite le niveau des cotisations sociales à charge des travailleurs, la plupart des gouvernements occidentaux ont choisi de relever la quote-part des travailleurs. L'Angleterre a plus que doublé la participation des malades dans le coût des médicaments, la RFA a majoré également la part payée par les consommateurs dans les produits pharmaceutiques, la Belgique a réduit le remboursement des frais hospitaliers, tout en prenant les mesures connues vis-à-vis des chômeurs, en contradiction, au demeurant, avec la législation de la CEE.

De plus, la Belgique s'est distinguée aussi en reprivatisant des structures hospitalières, et en faisant porter par le personnel soignant l'essentiel des opérations de rationalisation du secteur. Pour sa part, l'Italie a introduit un ticket modérateur de 10 % sur les frais de labora-

(3) Sécurité sociale : Quelle méthode de financement ? (BIT) p. 35. Genève.

toire et la radiologie tandis que les Pays-Bas majoraient au travers d'un forfait quotidien la part des travailleurs dans les frais d'hébergement et de médicaments.

Ces attaques dans le secteur des soins de santé ont eu leur pendant dans les autres domaines de la sécurité sociale. Aux Pays-Bas, les cotisations d'incapacité de travail ont été relevées de 2,8 %, celles de l'assurance chômage de 1 %. L'Irlande a bouché ses « trous » en relevant les cotisations salariales de 13,3 % à 16,8 %. La Belgique a fait passer sa cotisation de vieillesse de 6,25 à 7 %, elle a créé une cotisation spéciale de 10 % pour les salaires élevés et a relevé de 5 % la taxe de l'assurance-auto. Quant à la Grande-Bretagne, s'inspirant de la philosophie du modèle belge Maribel, elle a réduit de 1 % la cotisation « employeurs » pour la reporter sur celle des salariés. La RFA, elle, a créé une cotisation pour l'assurance-maladie pour les retraités et majoré de 0,25 % la cotisation chômage.

Ces premières phases de la remise en cause des acquis sociaux, il n'est pas exagéré de les situer dans le cadre d'une réponse supranationale — à dimension européenne — qu'une droite victorieuse le 17 juin ne manquerait pas d'inscrire dans les prérogatives élargies de la future Commission des communautés.

EN GUISE DE PREMIÈRE SYNTHÈSE

Des considérations qui précèdent on peut relever les éléments suivants :

1. La réponse patronale à la crise vise à accaparer une part croissante des dépenses publique pour ses besoins propres.
2. La course à la productivité ne peut qu'augmenter le déficit de la sécurité sociale via le chômage et sa périphérie (prépension, CST, TCT, etc...).
3. La droite compte sur un pouvoir supranational pour uniformiser les régimes de sécurité sociale, il est vrai, différents quant aux modalités de financement, mais relativement homogènes, dans la part qu'ils représentent des PIB respectifs.
4. Si la CEE ne le permettait pas, le Fonds monétaire international, comme il le fait pour les pays en voie de développement, invoquera les déficits budgétaires gouvernementaux pour imposer, avec le consentement discret des Etats européens dominés par la droite, des « adaptations budgétaires dont l'axe essentiel sera la remise en cause des dépenses sociales ». Les ministres Dehaene et Maystadt ont déjà, en ce domaine, levé un coin du voile, en mars dernier.
5. En conclusion, un tel scénario intensifiera le processus de paupérisation déjà en cours.

... ET LES GADGETS PATRONAUX !

Les adaptations, connues, du patronat à la crise, viennent plus récemment d'être renforcées par des stratégies complémentaires. Le désengagement vis-à-vis de secteurs industriels est particulièrement patent dans notre pays, mais pas seulement chez nous.

Le processus vise ni plus ni moins à abandonner aux pouvoirs

publics la responsabilité de certaines productions industrielles, tout en conservant et en développant dans la structure des holdings des entreprises essentiellement à caractère tertiaire par lesquelles un secteur public complaisant doit nécessairement passer pour s'assurer une série de prestations de services. C'est le cas pour le secteur financier, celui des assurances, le transport, la commercialisation de produits finis ou semi-finis, le stockage et la manutention des matières premières. C'est aussi le cas pour la vente, l'entretien, l'immobilier, la réparation d'équipements, la gestion informatisée du personnel, de la comptabilité, voire pour la commercialisation des brevets. Pour certaines des activités « périphériques » à la production, les holdings n'hésitent pas à utiliser les paradis bancaires ou fiscaux comme la Suisse ou le Lichtenstein pour localiser les sièges officiels d'entreprises « bidons » dont le statut juridique facilite les transferts de produits et leur immunité fiscale. Ce processus de parasitage des secteurs industriels repassés au public, en tout ou en partie — au demeurant implicitement accepté par le Parti socialiste dans ses documents de Congrès — est confirmé par le phénomène de filialisation. La plupart des grandes entreprises se sont cloisonnées au fil des dernières années en divisions juridiquement indépendantes. Outre les obstacles que ce morcellement impose au mouvement syndical, cette stratégie permet d'isoler les secteurs à haute valeur ajoutée de ceux qui, à plus ou moins long terme, seront confrontés souvent, artificiellement, aux difficultés et, dès lors, objet de prises de participation publiques.

Une autre variante patronale est le passage de plus en plus systématique aux services en régie qui permettent, par l'exploitation de PME assujetties à un ou à quelques gros clients, d'en obtenir des services ou des biens à des prix inférieurs à ceux que factureraient, dans le cadre d'une comptabilité interne, les mêmes structures tertiaires ou industrielles, mais intégrées à l'entreprise.

En quoi ces évolutions concernent-elles la sécurité sociale ?

Le processus de filialisation ou de passage en régie est de nature soit à majorer la productivité soit à réduire les coûts salariaux. En effet, qu'il s'agisse d'une filiale informatique ou d'une entreprise extérieure spécialisée en nettoyage ou en transport de fonds, il est manifeste que le facteur « spécialisation » se solde par un travail plus intensif, plus structuré, plus étudié, plus contrôlé que s'il était presté dans le cadre d'un secteur interne.

La dimension PME avec ses limites à l'action syndicale permet, en outre, d'assurer un tout autre rapport de forces entre travailleurs et patrons liés ou non aux holdings.

Dans le cas d'une « fausse PME » donc d'une filiale du groupe comme dans celui d'une vraie PME assujettie, l'impact pour les cotisations de sécurité sociale est le même. La part salariale dans les coûts de production ou de service régresse et avec lui la « part patronale » liée à la masse salariale. Dans un autre domaine, le développement de la « financiarisation » des entreprises, implique également une compression des cotisations patronales même si les profits sont constants ou croissants. Cette démarche est actuellement le fait de bon nombre d'entreprises qui peuvent justifier, et par leur activité initiale, et grâce à

la complaisance de la législation et du contrôle fiscal, la mise en réserve de liquidités importantes (provisions pour change, pour fluctuations des coûts des matières premières etc...) et qui mobilisent ces masses financières pour spéculer monétairement ou pour placer à terme en profitant des hauts taux d'intérêts. Si à première vue, de telles opérations peuvent s'apparenter à une saine gestion, les exemples ne manquent pas pour prouver que bien des entreprises secondaires ou tertiaires vivent plus du profit de cette « financiarisation » que de leurs activités originelles. En affectant de la sorte des profits non taxés, en ne les consacrant pas à des investissements de diversification, le secteur privé contribue donc à gonfler le chômage comme à réduire sa part au financement de la sécurité sociale.

EN GUISE DE SECONDE SYNTHÈSE

Quatre constats ont précédemment étayé, sur le plan macroscopique, les baisses prévisibles de la contribution du patronat belge au budget de la protection sociale.

Ils peuvent être complétés par d'autres aspects qui concourent aux mêmes conséquences.

1. Le transfert au secteur public des activités à facteur travail intensif et à plus faible valeur ajoutée, donc la mise à charge de l'Etat-patron d'une bonne part des cotisations des travailleurs concernés.

2. Parallèlement la concentration des capitaux privés dans une périphérie à haute valeur ajoutée, à facteur travail réduit, où se localisent les nouvelles technologies.

3. Le transfert vers le secteur PME classique d'une fraction de l'activité industrielle, donc des salaires afférents, mais qui s'y retrouvent dégradés par la nature même des entreprises.

4. La dénaturation des activités initiales par substitution d'une activité financière qui, à la limite, use de ces activités originelles en guise de façade.

Dans les quatre démarches, la part patronale à la prévention sociale s'estompe.

RÉFORMER LE SYSTÈME DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Reste à définir les réponses à avancer par le mouvement ouvrier.

L'hypothèse de départ, faute d'accepter les « économies » donc le démantèlement des acquis proposés par la droite, reste le maintien des budgets présents. Ce maintien n'empêche par ailleurs pas le développement qualitatif comme quantitatif de la prévention sociale. Chacun peut reconnaître dans l'organisation actuelle du service de santé des gaspillages, et dans le choix des infrastructures sanitaires et dans des coûts pharmaceutiques qui, réduits, permettraient de prendre en compte d'autres formes d'interventions actuellement inexistantes.

Une littérature européenne met en évidence le passage à la fiscalisation du financement de la sécurité sociale et donc l'abandon partiel ou total des cotisations individuelles et différées. On cite volontiers le

cas du Danemark où l'Etat, par le biais d'une fiscalité directe ou indirecte couvre intégralement ou largement le budget social.

Le refus d'une telle mutation s'impose parce que la fiscalité directe en Belgique épargne non seulement de plus en plus les entreprises, mais tous ceux qui grâce à une législation permissive, peuvent camoufler 12/13es de leurs revenus mobiliers, le 13e restant faisant au demeurant l'objet de nouvelles détaxations. Quant à la fiscalité indirecte, elle est par nature facturée au consommateur, pas aux entreprises.

Une fiscalisation intégrale, en acceptant de fait les stratégies patronales évoquées précédemment, viserait ni plus ni moins, à faire payer l'intégralité d'une politique sociale dans laquelle aujourd'hui le patronat intervient encore pour 35 %. L'incidence pour les 3,6 millions de personnes actives serait de l'ordre de 70.000 francs de ponction fiscale supplémentaire par an, à moins que l'on se délie de cette charge sur les allocataires sociaux, ce qui paraît encore moins crédible.

La fiscalisation de certaines dépenses de prévention sociale (allocation familiale) est évidemment plus difficile à rejeter dans la mesure où ces dépenses ne sont pas directement induites par la production et où le principe d'une solidarité collective nationale pour une politique démographique cohérente s'impose. Cependant, au niveau belge, les pratiques gouvernementales de transfert des fonds d'une caisse vers une autre réduisent la partie d'un financement distinct, par exemple, des allocations familiales.

Quant à la fiscalisation partielle, concernant notamment la consommation de produits engendrant de par leur nature des dépenses sociales, (Alcools, voitures, tabac) il est peu aisé d'établir une corrélation exacte de cette consommation et les conséquences sanitaires négatives. De plus, l'imputation des coûts au seul consommateur et pas au producteur évacue facilement les responsabilités de ceux qui définissent un modèle de consommation et des conditions de vie. Faire payer sa cyrrhose ou sa dépression nerveuse par le chômeur alcoolique tient du cynisme. Il en est de même pour l'automobiliste accidenté, obligé de prendre sa voiture pour pallier les restrictions ferroviaires de De Croo.

Enfin, outre les aspects sordides de cette fiscalisation totale ou partielle, le principe reste de considérer le coût de la sécurité sociale comme une fraction de la rémunération de la force de travail, le reste étant du salaire direct. Les besoins complémentaires à ceux couverts par les salaires doivent être payés par l'employeur. Le « sursalaire » qu'il soit baptisé cotisation du travailleur ou cotisation patronale est à payer par l'employeur, ce qui est le cas, l'essentiel étant de maximiser la somme salaire direct + salaire différé.

D'AUTRES FORMES DE FINANCEMENT

En dehors du financement intégral par voie fiscale, les divers régimes de sécurité sociale existants ventilent les recettes de façon variable entre les cotisations individuelles, le salaire différé et l'intervention de l'Etat par transfert fiscal.

Le parti communiste s'est prononcé lors du congrès fédératif de Tournai (décembre 1983) pour le maintien de la cotisation « travailleurs » vu la nécessité de maintenir le principe de solidarité.

L'hypothèse de travail étant la réduction de l'intervention de l'Etat, non pas en tant qu'Etat employeur, puisque dans ce cas sa quote-part apparaît dans le salaire différé, mais celle venant des recettes fiscales directes ou indirectes, la question revient à majorer les cotisations employeurs et employés. Les propositions sont à la fois qualitatives et quantitatives. Quantitatives parce qu'il s'agit de remonter leurs rendements respectifs vers un niveau qui ne représente pas nécessairement celui des dépenses actuelles, vu les assainissements évoqués dans le secteur hospitalier, concernant l'attitude des monopoles pharmaceutiques, les conditions de travail, etc.

Une première façon de relever ce rendement, donc de restabiliser le budget de la sécurité sociale, consiste à réduire la part des dépenses sociales dans le PIB en relevant ce PIB, donc en relançant la production, le revenu national, en réduisant les aides publiques octroyées aux entreprises. Il s'agit là d'une évidence, mais il n'est pas superflu de répéter qu'on ne peut assainir la prévention sociale sans réduire le taux de chômage. La relance de l'emploi doit cependant être centrée sur la reconstitution des capacités de production dans le secteur secondaire. C'est là poser le problème de la politique industrielle, de la recréation de marchés intérieurs, extérieurs, donc avancer dans un sens diamétralement opposé à la logique monopoliste. Il est donc impossible de ne pas intégrer la sécurité sociale dans la globalité d'un autre modèle de croissance.

Quantitatives aussi, les propositions qui visent à dé plafonner les cotisations employés comme employeurs de façon à faire porter sur l'intégralité du salaire ou du traitement le calcul de la quote-part. Ceci est acquis en Belgique.

Reste alors l'issue de jouer, toujours au niveau quantitatif, sur les taux respectifs des cotisations. La majoration des cotisations individuelles va évidemment dans le sens d'une réduction de la consommation populaire, donc dans la perspective contraire à toute relance du marché intérieur. C'est pourtant une tendance généralisée au niveau européen vu la prédominance de la droite. Elle conduit à la compression de la demande dans la CEE dont nos exportations dépendent à 80 %. La majoration des cotisations travailleurs, souvent accompagnée d'une réduction simultanée de la part patronale présentée comme un incitant à la relance des exportations, outre le fait que cette double démarche ne règle strictement rien quant au déficit de la prévention sociale, s'inscrit évidemment à contresens de l'objectif avancé. La relance économique de la CEE passe par une reconquête et l'extension de son marché intérieur. Reste à faire un sort au discours patronal sur le taux élevé de « leurs » cotisations de sécurité sociale par rapport aux concurrents européens.

Le tableau suivant prouve que les disparités ne sont pas si flagrantes que cela, surtout en matière de cotisations patronales.

Répartition en % des recettes de l'assurance sociale (1980)

	employeurs	personnes protégées
RFA	42,7	27,5
BELGIQUE	41	20,1
FRANCE	56	23,7
LUXEMBOURG	36,1	22,5
PAYS-BAS	31	20,4
ROYAUME-UNI	33,3	14,6
ITALIE	58,8	13,6
moyenne CEE	37,8	18,5

Ajoutons encore qu'en 1977, ces chiffres au niveau de l'OCDE situaient la quote-part travailleurs à 23,3 % et celle des patrons à 40,8 % soit pratiquement la situation belge en 1980.

LA VALEUR AJOUTÉE

Il a été largement démontré précédemment que l'évolution capitaliste tend à réduire la part patronale dans la reproduction de la force de travail.

Dans la mesure où il a été montré qu'un système de financement de la sécurité sociale ne peut se concevoir indépendamment de la politique industrielle notamment, l'aspect qualitatif, évoqué plus haut, doit se concrétiser par la définition de nouveaux critères de gestion des entreprises comme l'adaptation à ces critères des modalités de la fixation de la part patronale.

A cet égard, je voudrais à titre personnel proposer une piste de réflexion qui a d'ailleurs déjà été explorée par des économistes du PCF, et notamment par Paul Boccara (cf. « Issues » 1983 n° 17).

Puisque la division internationale du travail postule pour les pays occidentaux un redéploiement industriel vers la production de biens d'équipement à haute valeur ajoutée — un critère de « conformité » à ce

choix est le paramètre $\frac{VA}{cf}$

VA représente la valeur ajoutée brute par l'entreprise, soit la différence entre le chiffre d'affaires et les achats de matières et de services. Sous une autre forme, la valeur ajoutée est l'addition des dépenses de personnel, des charges sociales propres, des amortissements, des provisions, des réductions de valeurs, des charges financières, des impôts, taxes et du bénéfice.

Cf est le capital fixe. On perçoit immédiatement qu'une politique industrielle, fiscale, d'aide aux entreprises en prenant ce critère comme référence, s'opposera nécessairement aux investissements dits de rationalisation, comme aux entreprises délaissant la recherche et le développement.

En outre, ce critère pourrait être affiné en plaçant au numérateur non pas la valeur ajoutée brute mais celle-ci, diminuée des provisions financières, des charges d'emprunt, afin de combattre les tendances, évoquées, à la « financiarisation » ou de transfert de profit vers le secteur bancaire. L'évaluation de ce paramètre pour des entreprises filiales et interdépendantes permettrait en outre de mieux mesurer le retrait du patronat des entreprises à faible valeur ajoutée vers celles à haute valeur. Ceci devrait convaincre le mouvement ouvrier de lutter avec infiniment plus de dynamisme contre ce processus de filialisation avec pour objectif le maintien (contrôlé) d'ensembles industriels intégrés.

Remarque n° 1

Un débat existe sur la capacité de disposer des données exactes concernant la valeur ajoutée d'une entreprise. On oppose à cette idée, d'une part le danger de données patronales trafiquées, d'autre part la capacité de contrôle actuel de la part salariale à verser.

En fait, la quote-part employeur actuelle permet de nombreuses manipulations. Le dé plafonnement des cotisations a certainement encouragé les rétributions diverses des cadres en avantages en nature. Le chômage partiel, le travail en noir connaissent un développement notoire et les « tickets repas » sont aussi des formules pour réduire la masse salariale.

La question du contrôle des comptabilités patronales n'est pas à poser dans la foulée de cette analyse, mais de toute manière, ne serait-ce que dans le cadre des préoccupations du mouvement ouvrier dans la lutte contre la fraude fiscale. Les capacités techniques de contrôle, notamment par l'informatique, existent. Dans une civilisation capable d'aller pêcher un satellite artificiel dans l'espace, le problème du contrôle fiscal n'est pas à poser en termes de capacité technique mais de volonté politique et de rapport de forces.

Remarque n° 2

La distinction est à faire nettement entre quote-part patronale fondée sur la valeur ajoutée ou liée à la taxe sur la valeur ajoutée. Remplacer les recettes « salaire différé » de la sécurité sociale par une augmentation du taux de la TVA, consiste à les faire supporter par l'utilisateur final, la TVA n'intervenant qu'au moment de la transaction. Une cotisation fondée sur la valeur ajoutée s'applique à tous les biens et services produits, qu'ils soient vendus ou conservés dans l'entreprise. Par contre la TVA ne porte ni sur les stocks, ni sur les biens exportés, ni sur les amortissements. De plus elle ne pèse pas sur les investissements (4).

CALCUL DE LA PART PATRONALE

A partir du critère $\frac{VA}{Cf}$ il s'agit de définir les modalités du calcul de la quote-part patronale dans un nouveau système. Dans la logique du concept de la sécurité sociale : participation de l'employeur à la recons-

(4) « Sécurité sociale : Quelle méthode de financement ? » (BIT-Genève), p. 65.

titution de la force de travail, il est clair que ce sont les entreprises publiques comme privées qui correspondent le plus au stade de développement capitaliste qui doivent participer en ordre principal au financement.

Par ailleurs, la course aux investissements massacreurs d'emplois doit être pénalisée. D'où l'idée de proportionnaliser la contribution sociale de l'entreprise au rapport $\frac{VA}{\text{salaires}}$ entre la valeur ajoutée et

ajoutée et la masse salariale payée.

Ici aussi on peut moduler le rapport en défalquant de la valeur ajoutée brute les impôts payés par l'entreprise. Le coefficient serait alors :

$$\frac{VA - 1}{\text{salaires}}$$

Bornons-nous à utiliser de façon exemplative le rapport

$$\frac{VA}{\text{salaires}}$$

Son utilisation permet dans un premier stade de redistribuer autrement au niveau de l'ensemble des entreprises du pays leur participation au budget de la prévention sociale. Il est évident que les déplacements vont se faire des entreprises à facteur travail intensif fort vers celles fortement mécanisées, plus encore vers celles du secteur tertiaire. Ce sont précisément les entreprises périphériques à la grande production industrielle vers lesquelles — dans le cadre d'activités semi-parasitaires — sont transférés les profits, où les taux de profits sont le plus élevés, qui se verront imposer un effort accru.

Cet effort ne serait exigé dans un premier temps que des holdings et de leurs filiales. Les entreprises grandes et moyennes — financièrement indépendantes — pourraient bénéficier d'une application progressive. Quant aux petites entreprises occupant moins de cinq personnes, elles sortiraient du champ d'application de ces propositions, la sécurité sociale de ce personnel pouvant faire l'objet d'un système dual — cotisation individuelle/fiscalisation.

Dans un second temps, on pourrait — en liaison avec la réalisation d'une nouvelle politique industrielle — remodeler la « part patronale » des ressources de la sécurité sociale.

Des recherches sur les voies et moyens renouvelés de la sécurité sociale sont en cours tant au Bureau International du Travail qu'à la Communauté européenne. A côté du critère de la valeur ajoutée, d'autres variantes ont été envisagées : cotisation sur le chiffre d'affaires des entreprises ou sur les amortissements. Variantes qui méritent d'être discutées, elles aussi.

Tel est bien, je le souligne, le propos de cet article : contribuer à ce que le mouvement ouvrier développe rapidement un débat sur ces thèmes.

Pour se procurer ce recueil de textes de Pierre Joye, il suffit de virer la somme de 220 F au CCP de la Fondation J. Jacquemotte, 1000 Bruxelles — N° 000-0188745-80 — avec la mention « Pierre Joye ».

c.m.

Quelques textes de Pierre Joye

présentés par J.J. Heirwegh



cahiers marxistes
numéro hors série

La trop courte vie de JEAN GUILLISSEN 1914-1942

Nous remercions très sincèrement Jean Bosquet, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles, de nous avoir autorisés à publier dans les CM le texte intégral de la biographie de Jean Guillissen, qu'il a rédigée pour la Biographie nationale (Académie royale de Belgique).

L'occasion nous est donnée, grâce à lui, de faire connaître la rayonnante personnalité de ce militant communiste, physicien plein d'avenir, fusillé par les Nazis à l'âge de 27 ans. Car s'il est vrai qu'un amphithéâtre de l'ULB porte le nom de Jean Guillissen, rares sont les citoyens de ce pays qui pourraient dire de qui il s'agit, quand et pourquoi il est mort. Comme c'est le cas pour tant d'autres héros de la résistance antifasciste, la mémoire populaire n'a pas conservé son image et son nom...

GUILLISSEN (Jean), ingénieur civil, résistant armé, né à Verviers le 9 décembre 1914, fusillé le long du canal Gand-Terneuzen le 9 mai 1942.

Son père, docteur en sciences chimiques, possédait une pharmacie à Verviers et s'occupait très activement d'une organisation de passage de volontaires en Hollande. Un mois après la naissance de Jean, il est arrêté par les Allemands et incarcéré successivement aux camps de Gütersloh et de Celleschloss. Il ne sera libéré qu'à la fin de la guerre.

Le petit Jean ne tolère pas le lait maternel. De plus, il est né en plein hiver et, à quelques mois, une otite s'éveille; ce sera son point faible pendant toute sa trop courte existence.

A quatre ans, Jean donne des preuves d'une intelligence et d'une mémoire exceptionnelles. Déjà aussi, il manifeste une volonté tenace. Les difficultés, loin de le rebuter, sont pour lui un stimulant. Il saura lire avant d'entrer à l'école, en 1920. La santé du petit reste malheureusement précaire. Une forte bronchite l'affaiblit au point de nécessiter son départ pour la Suisse, en 1921. Il y séjournera près de deux ans. Ses études, heureusement, ne subissent pas d'interruption car, au sanatorium de Montana, il suit la classe, en la troublant d'ailleurs par sa précocité. Cet enfant de sept ans a l'âge mental correspondant à neuf ans. Il conservera cette avance exceptionnelle jusqu'à la fin de ses études supérieures.

Le jeune garçon aux gestes parfois un peu embarrassés entre à l'Athénée de Saint-Gilles, où il suit les humanités gréco-latines. Vers le milieu de la classe de troisième, la séduction des sciences exactes le décide à passer en section latine-mathématique. Sa vocation s'est nettement précisée : il deviendra ingénieur.

Dès l'âge de la puberté, une personnalité généreuse s'affirme, soutenue par une force de caractère exceptionnelle. A quinze ans, il commence une correspondance amicale avec une de ses cousines habitant Paris. Dans ces lettres, dont nous reproduisons ci-dessous quelques passages caractéristiques, s'affirment déjà une remarquable maturité d'esprit et un humour plein de finesse brochant sur un idéalisme profondément émouvant.

Janvier 1930 : « D'ailleurs il faut chercher le côté par où chaque chose paraît la moins vilaine; ce n'est pas à mon âge que l'on peut dire que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue, et j'attends l'âge pour me prononcer à ce sujet, car il est probable que nos impressions maintenant ne valent pas grand-chose, puisque ce sont les premières. Enfin, faisons semblant d'être joyeux, et nous parviendrons à l'être. (Quel est diable l'idiot qui a pondu ceci). »

La lettre qui suit répond à une moquerie dont il a été l'objet, à propos du scoutisme dont il est un adepte convaincu. C'est une profession de foi, une affirmation presque solennelle. Ecrite par un garçon de seize ans, le onze juin 1931 :

« Ma chère Dédé,

» Je n'ai pas été flatté du tout de ton admiration envers moi parce que je reste aux scouts. Plus que jamais, je désire y rester. Ton dédain prouve que tu ne connais rien du mouvement, que l'extérieur : l'uniforme, le camp, les jeux, et les cérémonies qui sont parfois, je l'avoue, ridicules et sans intérêt. Mais l'idéal scout t'est inconnu. Sache donc que je tiens au scoutisme avec la même ferveur qu'un croyant sincère à sa religion.

» Déterminisme : paix de l'âme. — Marxisme : plan de vie. — Scoutisme : application de ce plan. Voilà la magnifique trinité qui peut faire l'idéal d'un athée comme je suis. Qui touche à l'un blesse le reste, Dédé. Tu ne pouvais évidemment savoir. Tu croyais lancer une pique innocente à ma manie de petit garçon. Petit garçon. Si l'on est homme par l'honnêteté, par l'amour de l'humanité, par la tolérance, crois bien, Dédé, que je suis moins petit garçon que n'importe quel enfant de mon âge. Sais-tu que dans ma classe, il ne se trouve que quatre élèves qui méritent les points que les professeurs donnent ? Et parmi mes camarades scouts, ces petits garçons que tu railles, pas un n'est malhonnête, sauf parmi les jeunes; car, autant que j'en puisse juger, un garçon ne se demande le but de

sa vie, et n'a le courage de répondre que vers treize ou quatorze ans. Ah, comme je voudrais, Dédé, comme je voudrais rayer de mes souvenirs l'année qui a précédé cette réaction, cet éveil de la conscience et de la sensibilité. La plupart de mes condisciples n'ont même pas connu cette réaction. Leur vice s'est lentement assoupi au fond 'eux-mêmes; ils ne sont d'ailleurs pas mauvais, mais absolument amoraux; les enseignements glissent sur eux sans les toucher : ils les connaissent, mais n'y croient pas.

» Et comment voudrais-tu, Dédé, que je ne sois pas reconnaissant à ce scoutisme qui m'a tant élevé au-dessus des autres; que je l'abandonne à l'âge où précisément j'en éprouve le plus les bienfaits; car je suis assez grand pour comprendre un idéal, et encore assez naïf pour y croire.

» Car ce qui fait l'homme, ce ne sont pas les mâles et bestiales qualités qui le distinguent de la femme : courage, orgueil, intransigeance. Non mais bien plutôt celle qui l'éloigne de la bête : la générosité. Et tu es assez fine pour savoir qu'entre la générosité et la naïveté, il n'y a guère à franchir. »

Un mois plus tard, le jeune homme se présente à l'examen d'entrée à l'Ecole Polytechnique de l'ULB. Après ces trois semaines d'épreuves, il est admis 3^e sur 93 concurrents.

La crise économique étroit l'Europe et le monde. Les étudiants qui ont terminé leurs études l'année précédente ont vécu des années faciles, mais en 1931, l'atmosphère est à l'orage, et Jean Guillissen y est plongé dès l'abord. Il se passionne pour les problèmes sociaux qui agitent son pays et le monde, il prend contact avec les milieux d'extrême-gauche. Ses maîtres et ses parents lui reprocheront parfois de pousser le dévouement à sa cause jusqu'à négliger quelque peu ses études. Il réussit, cependant, ses examens avec distinction. On peut croire que le même étudiant, cinq ans plus tôt, eût obtenu des grades plus élevés, en se consacrant plus exclusivement à l'étude, mais l'époque a changé, et le monde se précipite inexorablement vers un sort terrifiant. A seize ans, il l'a écrit, Jean Guillissen a établi son plan de vie. Il s'est forgé une âme. Il en est conscient, comme il est conscient de son temps et du rôle qu'il s'est assigné. Dans le monde et à l'époque où il vit, il estime que ses devoirs d'intellectuel dépassent, et de beaucoup, le domaine professionnel, ses études, sa carrière future d'ingénieur ou de chercheur. Il faut qu'il se donne tout entier, intégralement, à toutes les fonctions qu'il s'est imposées. Négliger l'une d'elles serait faillir. Il doit être acteur et exemple. Sa conscience lui interdit toute faiblesse, car il est sûr de soi, il sait qu'il marche dans le chemin de la vérité, du progrès, auquel il croit de tout son cœur ardent et juvénile.

Extérieurement, c'est un garçon tranquille, pondéré. Il s'exprime avec douceur, mais une douceur fondée sur une logique et une conscience implacables. Ces viriles qualités ne l'empêchent pas d'être gai, primesautier, serviable. Au surplus, très cultivé, il s'intéresse vivement aux arts, dont aucun ne lui est étranger. Il lit. Il écoute beaucoup de musique. Au concert, il est toujours au « paradis », parmi les étudiants et les vrais amateurs. Plus tard, quand il gagnera sa vie, il ne quittera pas cette habitude, l'atmosphère des petites places est idéale, puis il n'a jamais beaucoup d'argent en poche, car il est très généreux. Il est d'ailleurs, pour ses amis, d'une complaisance et d'un dévouement illimités.

La peinture aussi l'intéresse. En allant à la Bibliothèque Royale, il fait fréquemment quelque détour afin de visiter une exposition.

Il est membre des Etudiants marxistes, puis des Etudiants Socialistes unifiés, Socialistes et Communistes réunis. Sa santé s'est améliorée, il est devenu plus résistant. Cependant, en raison de ses affections antérieures et de sa surdité partielle, il est exempté définitivement de toute obligation militaire, par une décision du 6 août 1935.

En juillet 1936, à l'âge de vingt et un ans et demi, la Faculté des Sciences Appliquées de l'Université Libre de Bruxelles lui délivre, avec distinction, le diplôme d'Ingénieur électricien-mécanicien, de la section des industries diverses.

Déjà à cette époque, la physique l'avait attiré irrésistiblement. A peine ses études terminées, il participe avec le professeur Stahel aux travaux du laboratoire de physique de la faculté des sciences appliquées de l'Université libre de Bruxelles.

En décembre 1936, il est nommé, sous l'égide du Fonds Tassel, assistant du professeur Stahel. Ce dernier dirige ses recherches vers la radioactivité et la physique nucléaire, domaines auxquels il consacra surtout son activité scientifique.

Guillissen aborde l'étude du rayonnement de freinage interne du Ra E, tout en continuant des recherches faites précédemment au laboratoire de M. Stahel.

Un rayon bêta émis par un corps radioactif peut être freiné déjà à l'intérieur du noyau qui lui donne naissance. Ce phénomène, appelé freinage interne, donne lieu à l'émission d'un rayonnement gamma. Son étude permet de jeter des lumières sur la constitution des noyaux atomiques.

Les deux chercheurs choisissent pour leurs recherches le Ra E, descendant du Ra, le seul corps radioactif naturel se décomposant par rayonnement bêta sans émission de rayonnement gamma « primaire ». Cette dernière condition est essentielle, car en général, le faible rayonnement gamma de freinage est complètement noyé par le très intense rayonnement gamma primaire.

Jean Guillissen fait le projet d'une nouvelle chambre d'ionisation d'un volume de septante litres destinée à mesurer le rayonnement gamma, permettant l'introduction de la préparation à mesurer en son centre. Elle est remplie de CO_2 à une pression de quinze atmosphères. L'élaboration de cet appareil donne au jeune chercheur l'occasion d'appliquer ses connaissances d'ingénieur.

Combiné avec un électromètre sensible, la nouvelle installation permet de mesurer le rayonnement gamma d'un microgramme de Ra avec une précision de 1 pour cent.

Après avoir préparé du Ra E à partir de Ra D, Jean Guillissen mesure le rayonnement gamma dû au freinage des rayons bêta dans différents éléments et obtient, par extrapolation au nombre atomique $Z = 0$, le rayonnement gamma de freinage interne ainsi que sa courbe d'absorption dans du plomb.

En se basant sur la répartition expérimentale du rayonnement bêta

du Ra E, les deux chercheurs montrent que leurs mesures concordent avec les conclusions de la théorie de Knipp-Uhlenbeck sur le freinage interne du rayonnement bêta. Ils montrent en outre que cette concordance ne peut être obtenue si l'on se base sur la répartition théorique du rayonnement bêta calculée d'après Fermi, dont ils infirment ainsi indirectement la théorie.

Les résultats de ce travail, qui met en lumière les qualités d'expérimentateur et l'esprit de synthèse du jeune physicien, sont consignés dans un mémoire intitulé « Contribution expérimentale à l'étude de freinage du radium E », primé au concours des bourses de voyage du gouvernement. Cette recherche donne en outre naissance aux deux publications suivantes :

Stahel, E. et Guillissen, J., « Über die innere Bremsung der Betastrahlen des Ra E » (Helvetica Physica Acta, 1938, II, p. 463).

Stahel, E. et Guillissen, J., « Sur le rayonnement gamma de freinage interne du Ra E » (Journal de physique, 1940, I, p. 12).

Dès la fin de l'année 1937 il travaille en outre au laboratoire du professeur Goche à la faculté des sciences, où il se met au courant, sous la direction du professeur Finch, occupant la chaire Franqui, de la technique de la diffraction électronique. Il aborde un problème proposé par lui-même : l'étude de la structure du sulfure de zinc. Il espérait trouver une différence de structure entre le sulfure ordinaire et le sulfure luminescent. On sait qu'il est nécessaire, pour conférer à ce corps des propriétés de luminescence, de l'« activer » en lui incorporant de très faibles quantités d'atomes métalliques tels que du cuivre (moins d'un dix-millième). Ces « impuretés » indispensables modifient localement la structure du ZnS pur et il était concevable que ces altérations aient pu être mises en évidence par la diffraction électronique. Les résultats furent négatifs. La précision de la méthode d'investigation n'était, du moins à cette époque, pas suffisante pour déceler les dérangements locaux des cristaux de sulfure.

En juin 1938, Guillissen est nommé assistant full-time des professeurs A. Piccard et E. Stahel au laboratoire de physique de la faculté des sciences appliquées.

Sous la direction du professeur Piccard, il aborde le problème de la mesure industrielle des déformations d'un élément de construction, d'une poutre par exemple. S'il est relativement facile de mesurer les déformations dues aux charges utiles de la poutre incorporée dans un ouvrage d'art, tel un pont, il est très difficile de connaître les déformations par rapport à l'état initial de la poutre, avant son incorporation dans l'ouvrage où elle est soumise aux sollicitations inévitables, dues à l'ensemble de la construction.

Pour résoudre ce problème, les deux chercheurs mesurent la variation de distance, par une méthode photographique de précision, de deux repères rapprochés, tracés sur l'élément à étudier.

En collaboration avec le professeur Piccard, Jean Guillissen met au point le procédé et construit l'appareil de mesure. Ce travail est primé par la Société royale belge des ingénieurs et des industriels.

Peu après, il collabore aux essais préliminaires à la construction

de la cabine sous-marine que M. Piccard compte utiliser pour descendre à 4.000 mètres de profondeur.

Avec une installation de haute pression permettant d'atteindre 1.000 atmosphères, ils essayent, jusqu'à leur rupture, des modèles réduits de la cabine en acier et en électron. Ils soumettent à la pression des réductions de hublots en plexiglas ainsi que des passages de conducteurs électriques à travers la paroi de la nacelle. A l'époque où Jean Guillissen quitte le laboratoire, en novembre 1939, tous les essais préliminaires sont terminés et la construction de la cabine sous-marine aurait pu être commencée si la guerre n'avait pas éclaté entre-temps.

Pendant cette même période, Jean Guillissen fait office d'assistant aux travaux pratiques de physique des deux années de candidature. Il se donne tout entier à cette tâche et y trouve une grande joie. Avec une patience sans limites, il explique les manipulations aux étudiants, contrôle leurs résultats, relève leurs erreurs et répond à leurs innombrables questions. Les étudiants aiment beaucoup ce jeune assistant à peine plus âgé qu'eux. Ils le considèrent presque comme un des leurs, un peu comme un grand frère ayant les connaissances nécessaires pour leur venir en aide. Il est rare, croyons-nous, que la collaboration entre assistant et étudiants ait été aussi étroite.

Dans le même esprit, il se met à la disposition de quelques élèves de 2^e candidature en physique de la faculté des sciences, avec lesquels il construit, en équipe, une chambre de Wilson destinée à la projection de rayons corpusculaires devant tout un auditoire.

Enfin, partant de l'idée de la nécessité d'une étroite collaboration entre disciplines voisines, il s'initie à la théorie du noyau atomique, avec son ami J. Géhéniau, assistant, à cette époque, à la faculté des sciences de l'ULB, et prend contact avec les docteurs Maurice Errera et Ch. Pecher, qui poursuivent des recherches de biologie touchant à certains domaines de la physique.

Entre-temps, militant antifasciste, il passe ses vacances de 1936 au camp international d'Oostduinkerke, où il rencontre toute une jeunesse enthousiaste et fervente. Il s'y distingue par son esprit critique actif et pénétrant, la fermeté de ses convictions et sa dialectique. Il apporte de lucides points de vue sur des questions qui étaient là le centre de toutes les préoccupations : l'organisation de la paix, et la guerre d'Espagne.

En mars 1937, il se marie avec une jeune architecte, de père chinois et de mère polonaise.

Ceux qu'il touche de près, dans l'activité du parti communiste auquel il vient de s'inscrire, ayant compris quelle recrue d'élite ils ont faite, l'envoient en Espagne afin d'y contrôler l'emploi des fonds mis à la disposition des œuvres de secours à l'enfance. Il en revient avec un rapport remarquable sur l'esprit et l'organisation de ces œuvres et le programme de l'éducation mis sur pied par la République espagnole. Il fait aussi, à ce propos, une conférence au Comité de vigilance des intellectuels antifascistes. Elle fut très appréciée, comme devait l'être aussi son activité au Comité de coordination pour le secours à l'Espagne républicaine.

A la suite du concours dont nous avons parlé ci-dessus, la Fondation Universitaire lui octroie une bourse de voyage, et l'administration de l'Université libre de Bruxelles lui accorde un congé lui permettant d'aller travailler, d'octobre 1939 à mai 1940, au laboratoire de physique du professeur P. Scherrer, à l'Ecole polytechnique de Zurich. A ce laboratoire, il poursuivra ses recherches sur la physique nucléaire.

Elles donnent lieu à la publication suivante : « Paarerzeugung durch schnelle Strahlen », Bradt H., Guillissen J. et Scherrer P. (Helv. Phys. Acta, 13, p. 259), 1940.

Ainsi, c'est de Suisse qu'il suit les débuts de la guerre. Il s'efforce, conformément à ses principes, de conserver son objectivité et sa liberté d'opinion. Il se rend compte de la fragilité du pacte de non-agression germano-soviétique et, rentré en Belgique à la fin de l'été 1940 après avoir séjourné, depuis le début de juin, quelque temps à Paris, dans l'intention de se rendre utile à la résistance, il devient l'un des principaux rédacteurs et propagandistes de l'hebdomadaire clandestin « Temps Nouveaux » où il publie de nombreux articles remarquablement documentés.

Depuis son retour au pays, il vit séparé de sa femme. (1)

Il a repris ses fonctions d'assistant à l'Université, et publie, pendant cette période, un travail de vulgarisation théorique intitulé « Le formalisme de la mécanique quantique » (Revue de l'Ecole polytechnique, n° 21, p. 33, 1941). Il y développe un point de vue personnel qu'avec sa modestie habituelle il présente de la façon suivante : « Le présent article, qui ne vise à aucune originalité, n'a d'autre but que de présenter au lecteur la signification de quelques outils mathématiques dont l'emploi est actuellement indispensable pour l'étude de la mécanique nouvelle; et de montrer comment ces symboles, ces modèles, ont permis de conserver la forme des équations fondamentales de la mécanique rationnelle classique malgré l'énorme enrichissement de son contenu, enrichissement dû aux nouvelles découvertes expérimentales de la physique ».

Dans la conclusion il expose clairement et simplement son point de vue : « En réalité, de même que les symboles mathématiques utilisés en mécanique moderne généralisent les symboles classiques correspondants (c'est-à-dire, en sont les analogues, mais sur un plan supérieur), de même les symboles du langage courant, les mots, ont, quand ils sont employés en mécanique moderne, un sens plus général, plus vaste, que lors de leur emploi classique. Les termes de corpuscule, de quantité de mouvement, de trajectoire, etc. utilisés en mécanique moderne ont par rapport au sens classique un sens analogue, mais plus étendu, contenant le sens classique qui n'en est plus qu'un aspect parmi d'autres.

» Rien d'étonnant d'ailleurs que les concepts employés en physique quantique ne soient pas intuitifs : chacune de nos notions intuiti-

(1) En novembre 1942, celle-ci fut également arrêtée, et après six mois passés à la prison de Saint-Gilles, fut envoyée aux camps de concentration de Boile-Duc, aux Pays-Bas, puis de Ravensbrück et de Dachau, où elle eut la chance de conserver l'existence jusqu'à sa libération par l'armée américaine en avril 1945.

ves nous vient des rapports sensoriels multiples et fréquents que nous avons avec la réalité extérieure; nos sens, il est vrai, trouvent un prolongement dans les appareils de mesure; par là, l'intuition de l'homme s'étend avec le progrès technique. Nul doute que les physiciens des générations futures auront du concept actuel d'électron une intuition aussi nette que nous en avons à présent du point matériel classique. »

Peu après, il fait la connaissance de Fel Lewin, une jeune femme tendre et héroïque qui sera pour lui une compagne admirable. Elle sera arrêtée cinq jours après lui, puis, après avoir séjourné quelque temps à la prison de Gand, et assisté à toutes les audiences du procès de son ami, elle sera condamnée à deux mois de prison. Le 28 juillet 1942, jour fixé pour sa libération, les Allemands ne la relâchent pas. Le 1^{er} août, elle est envoyée au camp de Malines, et prend le chemin de l'Est le 15, parce que juive selon les ordonnances en vigueur. A Auschwitz, on perd sa trace.

De petits groupes de sabotage furent créés dès le début de 1941. Jean Guillissen fit partie de l'un d'eux.

Lorsque, en avril 1941, l'Allemagne attaque la Yougoslavie, les résistants communistes de ce pays s'organisent sans tarder sous le nom — d'origine soviétique — de « Partisans ». Dès cette époque, fut structurée également la première organisation de résistance armée qui vit le jour en Belgique, les « Partisans Armés », dont Jean Guillissen fut l'un des promoteurs et qui, plus tard, deviendra l'« Armée Belge des Partisans ».

Ses initiatives le désignent tout naturellement à assumer les fonctions de responsable national du service des armements et des explosifs. Il peut y mettre à profit ses connaissances en chimie. A l'aide des engins qu'il confectionne ainsi les partisans infligent aux trains et aux installations allemandes des pertes sensibles.

Depuis cette époque, il n'entre plus dans son appartement que le revolver à la main. Il dit un jour à des amis : « Oh, moi, je ne puis pas me laisser prendre ! ».

Vers la fin de novembre 1941, Jean Guillissen se joint évidemment à ses collègues de l'Université libre de Bruxelles, qui refusent de poursuivre leur activité dans le cadre des exigences de l'occupant. Sa réponse fut un « non » sec inscrit sur la circulaire envoyée par le commissaire Ipsen à tous les membres du corps enseignant, à l'effet de connaître leur décision. Les cours sont suspendus et Guillissen est engagé en qualité d'ingénieur-physicien à la Société des Lampes à incandescence « Luxor ».

Il continue néanmoins de s'occuper des étudiants, participe activement à l'organisation de l'enseignement clandestin, et effectue, à pied et à vélo, de nombreux transports, vers un lieu sûr, d'instruments scientifiques du laboratoire de physique. On craignait, en effet, que les Allemands ne fissent main basse sur ce précieux matériel.

Dans les laboratoires de la Société Luxor, il s'attache à plusieurs problèmes scientifiques et techniques, notamment à la prédétermination des filaments des lampes à incandescence.

Le 15 avril 1942, le directeur de la Société Luxor reçut, vers 11 heu-

res du matin, la visite de deux policiers : un allemand, de la Geheime Feld Polizei, et un belge. Monsieur Dumont relate comme suit les événements qui eurent lieu ce jour-là :

« Le Belge me présente une carte verte avec photo (2), au nom de Schmidt. Il fut identifié, dans la suite, comme appartenant à la police judiciaire du Parquet de Gand.

» Au cours de la conversation qui suivit, Schmidt me demanda si j'avais parmi mon personnel un ingénieur nommé Guillissen, s'enquit de ses occupations et me demanda s'il était présent. Je lui répondis que Jean Guillissen était absent, qu'il n'avait pas d'heures fixes, étant donné la nature de ses travaux.

» Schmidt m'informa alors qu'il était recherché pour attentats à l'aide d'explosifs contre les trains. Je protestai en lui disant qu'il y avait certainement erreur sur la personne car Jean Guillissen nous était connu comme un homme pondéré et calme, s'occupant uniquement d'études scientifiques.

» Schmidt me déclara néanmoins qu'il me gardait à vue jusqu'à ce que Jean Guillissen soit retrouvé et qu'il avait ordre de tirer sur moi si je tentais d'entrer en communication avec lui de quelque façon que ce soit.

» Je lui répondis en lui déclarant que ma présence était nécessaire à l'usine et que je ne voyais pas les raisons pour lesquelles il voulait ainsi me priver de ma liberté d'action.

» Il consentit à me laisser continuer mon travail et déclara qu'il resterait avec moi, dans mon bureau.

» A ce moment, l'Allemand se retira.

» A midi, je dis à Schmidt qu'il était l'heure de dîner et que je devais rentrer à la maison. Il me répondit qu'il m'accompagnerait.

» A partir de ce moment, jusqu'à ma rentrée à l'usine, il ne me quitta pas un instant.

» Au moment où nous revînmes à l'usine, une auto stationnait à quelque distance de l'entrée, avec un groupe de policiers. Je rentrai à mon bureau avec Schmidt, l'Allemand qui l'avait accompagné le matin et un autre Allemand en civil, qui paraissait être un chef de la police.

» Arrivé dans mon bureau, Schmidt me donna l'ordre de faire voir si Jean Guillissen était à son bureau. Je le fis chercher par ma secrétaire.

» Au moment où il entra dans mon bureau, les deux Allemands et Schmidt l'entourèrent et lui demandèrent s'il était bien Jean Guillissen. Sur sa réponse affirmative, ils le prièrent de leur donner sa carte d'identité. Il sortit alors son portefeuille et, comme il cherchait dans celui-ci, un des Allemands, celui qui paraissait être le chef, se rapprocha de lui et introduisit la main dans la poche gauche de son veston. Presque aussitôt, deux coups de feu retentirent, les trois hommes se précipitèrent sur Jean Guillissen et le maîtrisèrent après une courte lutte.

» Schmidt s'écria alors en se tournant vers moi : "Vous voyez bien... et maintenant, prenez garde à vous".

(2) Carte d'identité spéciale des agents du parquet.

» Au cours de la lutte, le policier allemand qui accompagnait Schmidt le matin, sortit de mon bureau et regagna la voiture. Schmidt fit placer Jean Guillissen, face au mur, et cria à un soldat allemand qui accourait : "Die Fessel ! Die Fessel !"

» Le soldat revint peu après avec des menottes, Schmidt les passa à Jean Guillissen et posta derrière lui le soldat à qui il donna un revolver. Après avoir recherché dans mon bureau les objets qu'ils avaient perdus au cours de la lutte, et ramassé, entre autres, les lunettes et la montre-bracelet du prévenu, le policier allemand restant et Schmidt emmenèrent Jean Guillissen dans son bureau, jetèrent un coup d'œil rapide sur les papiers qui se trouvaient sur sa table de travail et quittèrent l'usine en l'entraînant avec eux.

» Par un trait de délicatesse extraordinaire dans la situation où il se trouvait, Jean Guillissen me dit avant son départ : "Monsieur Dumont, je regrette de vous causer tous ces ennuis et vous prie de m'excuser". »

Monsieur Dumont tenta à deux reprises de faire prévenir Guillissen. La première fois il essaya d'écrire quelques mots au bas d'un papier qui devait encore passer sous les yeux de sa secrétaire. Mais Schmidt lui faisait face, accoudé, la pipe au bec, épiant chaque geste et chaque mot qu'écrivait le directeur. Une seconde fois, pendant le voyage de retour en tram, M. Dumont put placer quelques mots à un membre de son personnel, nouvellement engagé malheureusement, qui, ne connaissant presque pas Guillissen, ne comprit pas ce dont il s'agissait. Schmidt se retournant vers eux, interrompit ce début de conversation. La fatalité aussi s'acharnait sur sa victime.

Après l'exécution, M. Dumont fit afficher dans l'usine, l'avis ci-dessous : « J'ai le regret de vous faire part du décès de Jean Guillissen, ingénieur à notre Service de Recherches, tombé héroïquement sous les balles allemandes le 9 mai. »

Cette communication à son personnel lui valut trois mois de prison.

Le lendemain, à 3 heures de l'après-midi, une voiture s'arrêta devant la maison de Monsieur et Madame Guillissen, à Uccle. Trois hommes en descendirent, un civil, un officier et un soldat. Le civil demanda à parler à Madame Guillissen. Laissons la parole à celle-ci :

« Je me présentai. Il me dit : Madame, nous voudrions avoir quelques renseignements. Parlez-vous allemand ? Sur ma réponse négative : Dans ce cas, dit-il, je servirai d'interprète.

» Je les introduis au salon et l'interrogatoire commença. Il me questionnait et traduisait mes réponses. L'officier n'ouvrait pas la bouche. Le soldat furetait partout. A un moment donné, je lui demandai : Vous êtes Belge, Monsieur ? — Oui, me répondit-il avec colère, notez que nous ne sommes plus en guerre avec l'Allemagne et devons lui obéir.

» L'interrogatoire assez serré mais poli jusqu'alors porta sur les habitudes de mon fils. Le policier me demanda s'il venait souvent chez moi, quand il était venu pour la dernière fois, etc... Il voulut alors visiter la chambre réservée à mon fils et fouilla partout avec les deux Allemands.

» Sur ces entrefaites, ma bonne rentra après avoir fait quelques courses et pénétra dans la salle à manger. D'un bond, le civil y fut et lui demanda : — Que faites-vous ici ? Sortez !

» En montant dans la chambre de mon fils, nous rencontrons de nouveau la bonne. Il lui cria : — Vous écoutez aux portes. Allez à votre cuisine et attendez-moi, préparez votre carte d'identité. Si j'ai besoin de vous, je vous appellerai.

» Après la visite dans la chambre de mon fils, nous redescendîmes au salon. Là je lui dis, à brûle-pourpoint, car j'ignorais les circonstances de l'arrestation de mon petit, qu'on m'avait cachées soigneusement : Pourquoi avez-vous arrêté cet enfant qui ne ferait pas de mal à une mouche ? — C'en fut trop. Il perdit le ton poli et s'écria : "Votre fils est un terroriste, il avait un revolver et a tiré sur moi et sur un autre qui a une balle dans le ventre. Regardez mon bras. Votre fils ira au poteau !"

» Puis il m'enjoignit de le conduire à la cuisine où il interrogea Odile, la bonne. Quand il vit sur sa carte d'identité qu'elle était flamande, il parut se radoucir.

» Nous remontâmes. Au salon, il remarqua mon poste de TSF. Par quelle fatalité ce poste, que nous remettions au zéro après chaque audition, se trouvait-il sur 1.500 mètres (Londres) ?

» Il l'examina puis me fixa. Savez-vous que vous êtes sur 1.500 mètres ?

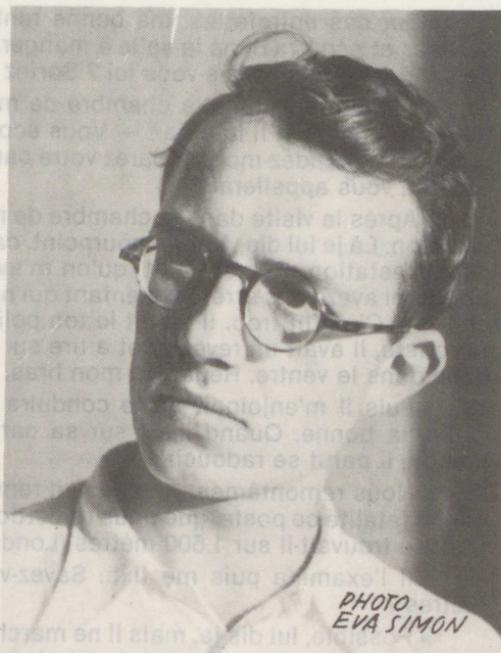
» Possible, lui dis-je, mais il ne marche plus depuis longtemps, une lampe manque. Assurez-vous-en. Je jouais d'audace. Il fit tourner les manettes et me dit : Vous savez que c'est 3 mois de prison et votre poste confisqué. — Oh, Monsieur, que m'importe. Après ce que vous venez de me dire au sujet de mon petit. Il parla à l'officier qui répondit (c'était sa première parole) : Es ist nicht unser... je n'ai pas compris la suite. J'ai cru comprendre qu'il disait : ce n'est pas notre rôle. Puis ils partirent. »

Le rôle de cet individu et la brutalité avec laquelle il l'exerça se passent de commentaires. On sut plus tard que c'était Schmidt en personne.

Le dimanche 3 mai, M. Guillissen reçut une lettre officielle émanant du Tribunal Militaire de l'Oberfeldkommandantur 570 de Gand, lui signifiant qu'une action pénale avait été intentée contre son fils; il était, à sa demande, autorisé à le voir et à lui parler le lendemain matin, à 9 heures, « muni de la présente. Un autre jour ne vient pas en considération ».

Accompagné de son second fils, Pierre, et de son gendre, M. Guillissen prit le train. L'un d'eux acheta un journal. C'était bien la première fois depuis le début de l'occupation. Quels ne furent pas leur stupeur et leur désespoir lorsque leurs yeux tombèrent sur les lignes que voici :

« Deux condamnations à mort du Conseil du tribunal militaire de campagne de Gand. O.F.K. 570 Stl. III 126/42, le 30.4.1942 — Le tribunal militaire de campagne de Gand a condamné à mort le Belge Guillissen et le communiste italien Vercellino. Les accusés ont avoué s'être rendu coupables de menées communistes, de dépôt d'armes et de distribution de revues provocatrices. En outre, Guillissen a résisté lors de son arres-



Son dernier message

Ecrit au crayon il y a 42 ans, la lettre que Jean Guillissen adressait à son amie Fel a perdu une part de sa lisibilité. Pas sa fraîcheur. En voici la fin.

Je n'ai pas pu obtenir la permission de te revoir. Peut-être cela vaudrait mieux ainsi. Au moins t'aurais-je vue pendant de brèves...

Adieu donc, mon chéri. Je penserai à toi jusqu'à la dernière minute. Après quoi, je t'en prie, tâche d'oublier. Comme je te l'ai dit un jour, cela n'a de sens de penser à moi qui aussi longtemps qu'a de mon côté, je puisse penser aussi à toi.

Je t'embrasse très tendrement,

Jean.

tation et a blessé à coups de feu deux fonctionnaires de la police. »

Arrivés au tribunal, on les fit attendre quelque temps au bureau. Un brigadier de gendarmerie qui devait jouer le rôle d'interprète et avait assisté au procès se présenta, et conduisit les visiteurs dans le bureau du juge Loreck, qui exposa à M. Guillissen que c'était par une faveur spéciale du Général von Kleer, commandant la place de Gand, qu'il pouvait avoir cette dernière entrevue avec son fils. Comme le père montrait au juge un certificat médical prouvant que son fils avait subi, neuf ans auparavant, une grave opération de trépanation, et que cela pouvait constituer une sérieuse circonstance atténuante, Loreck répondit négativement, en qualifiant le condamné de « vernünftiger Mann », homme plein de sens et de raison.

Jean Guillissen était certain de l'issue du procès; il avait préparé, pour la dernière audience, un discours en allemand. Lorsque le président du tribunal, avant de lire la sentence, lui demanda s'il n'avait rien à ajouter pour sa défense, Jean se leva, et parla pendant près de dix minutes. Les assistants avaient été très impressionnés par son courage. Il avait tout pris sur lui, revendiquant comme un honneur toutes les responsabilités, ramenant toujours les débats à la question de principe fondamentale, moteur de ses actes. Aussi ne fut-il pas interrompu.

S'adressant aux juges, mais surtout aux soldats présents, il leur dit qu'il avait agi en toute conscience; que s'il sortait de prison, il recommencerait tout sans hésitation. Il n'en voulait pas au peuple allemand, qu'il considérait comme une victime des nazis. Il espérait que les soldats qui l'écoutaient le comprendraient un jour; il était certain d'avoir agi dans leur intérêt à tous, autant que dans celui de son propre pays.

Un sous-officier conduisit alors les visiteurs à la prison. Au moment de revoir son fils pour la dernière fois, M. Guillissen était assailli de souvenirs. L'arrestation de Jean avait été pour lui une terrible révélation. Il comprenait maintenant certains gestes inexplicables de son enfant, ses départs brusqués après les échanges de vues qui tournaient court, comme s'il ne voulait ou ne pouvait se confier à ses parents.

M. Guillissen avait apporté un colis de vivres, qu'il put remettre à son fils. Derrière la double vitre et le grillage qui les séparait, Jean Guillissen apparut à son père avec un visage d'apôtre : le cou nu, la tête rasée, mais les menottes aux poings. Une vision. Ignorant du temps de conversation qui leur était dévolu, il parla avec une extrême volubilité pendant plusieurs minutes : « Papa, je suis bien content de pouvoir te parler, car je tenais à te dire que je t'aimais bien, Papa. » Comme le passé, maintenant, devenait tragiquement clair ! Mû par un ardent désir de s'expliquer, de consoler, d'apaiser, jamais Jean n'avait ouvert son cœur avec tant de passion; il reprit : « J'ai fait mon devoir. Mais je pense tellement à Maman ! Dimanche prochain est le jour des mères. Je voudrais qu'elle s'achète à cette occasion un beau cadeau. » Depuis longtemps, en effet, Jean avait demandé à sa mère de se choisir un présent. Il avait mis à cette intention une insistance qui, elle aussi, était claire maintenant.

La somme que Jean avait sur lui le 15 avril prouve qu'il était, à ce moment, prêt à toute éventualité. L'Université avait continué de verser

clandestinement, chaque trimestre, les traitements des membres du corps enseignant. Jean Guillissen avait estimé qu'il ne pouvait pas accepter cet argent, puisqu'il en gagnait ailleurs. Ce n'est que sur l'insistance de ses amis qu'il avait fini par admettre une situation qui lui paraissait équivoque, à condition d'économiser ces sommes, afin de se constituer un pécule qui pourrait lui être indispensable s'il était amené à devoir prendre la fuite.

Il ajouta : « Que devient Maman ? Comment supporte-t-elle cette épreuve ? ». M. Guillissen répondit : « Elle sera forte, j'en suis sûr, car elle sait que tu auras encore besoin d'elle. »

Jean énuméra encore ses dernières volontés, exprima son contentement de recevoir un colis de vivres — car le rutabaga, c'est fastidieux à la longue — et demanda un livre, soit la Microénergétique de Bricout, soit la Thermodynamique de Max Planck. Son père lui demanda s'il avait introduit un recours en grâce. — « Non, on ne me l'a pas offert. » — « Le juge m'a assuré que tu pouvais le faire. » — « Si tu le veux, Papa, je le rédigerai. »

Dans ce recours daté du 7 mai 1942, Jean Guillissen maintenait intégralement ses idées et sa position. Il ajouta : « Tu sais Papa, il ne faut pas se faire d'illusion, tu n'as qu'une chance sur dix mille de me tirer de là. »

La demi-heure touchait à sa fin. Il dit encore : « Papa, tu vois que j'ai bien fait de ne pas te mettre au courant de mon activité. Je voudrais que tu ne sois pas honteux de moi, car lorsque les Belges seront à nouveau libres, ils me remettront à ma place. » Il ajouta des paroles affectueuses et tendres pour sa mère, et dit enfin : « J'ai été courageux jusqu'à présent, et je crois pouvoir t'affirmer que je le serai jusqu'au bout. Je considère que j'ai eu de la chance dans l'existence. Grâce à toi, j'ai eu une éducation parfaite, j'ai voyagé, et, en somme, à vingt-sept ans, j'ai mieux profité de la vie que bien d'autres à 60 ans. Merci, Papa, pour tout ce que tu as fait pour moi. Courage ! »

Puis ce furent, pour les parents et les amis du condamné, quatre journées atroces.

Ce fut dans une atmosphère d'angoisse et de fièvre intense que de nombreux étudiants se jetèrent de toutes leurs forces dans la lutte, afin d'arracher la grâce du condamné. Ceux qui connaissaient personnellement Jean Guillissen entraînaient tous les autres avec eux.

Le spectacle de ce dévouement acharné aurait récompensé Jean de tout ce qu'il avait fait pour les étudiants, si, de sa cellule, il avait pu en être le témoin.

De hautes personnalités du monde politique, scientifique, universitaire et industriel, isolées ou en groupe, comme la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, les Universités de Gand et de Liège, la Faculté polytechnique du Hainaut, le Conseil d'administration de l'Union Chimique Belge, ainsi que les collègues et amis de M. Guillissen, Directeur général des Recherches de cette société, demandèrent sa grâce au général von Falkenhausen, commandant en chef pour la Belgique et le Nord de la France.

Selon les registres AL. 3 de l'année 1942, les recours en grâce

ci-après ont été introduits :

- le 6.5.1942, n° 1159, par le Prof. Dr Joseph Muls, Bruxelles;
- le 6.5.1942, n° 1154, par l'Adjudant allemand du château de Laeken, par le Prof. Nols de la Croix-Rouge de Belgique, par M.P. Heymans du Centre belge du Secours d'Hiver, par le baron Carlo Henin, président de l'Association des Ingénieurs sortis de Bruxelles;
- le 7.5.1942, n° 1159, par le comte Pierre de Lichtervelde;
- le 8.5.1942, n° 1179, par M. Nyns, Secrétaire Général du Ministère de l'Instruction Publique;
- le 11.5.1942, n° 1201, par l'Université de Bruxelles;
- le 12.5.1942, n° 1212, par la Société Belge des Lampes à Incandescence Luxor.

Le Professeur Dr P. Scherrer, Directeur de l'Institut de physique de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, envoya l'attestation que voici, qui se passe de commentaires concernant la perte que la science belge et l'Université de Bruxelles allaient éprouver :

Zurich, le 7 mai 1942.

Attestation.

Prof. Dr P. Scherrer.

« Monsieur Jean Gillissen s'est rendu à Zurich au début de l'année 1940, grâce à une bourse de voyage de la Fondation Universitaire de Belgique, afin d'y compléter sa formation scientifique. Pendant cette demi-année où il a travaillé sous ma direction, j'ai pu l'apprécier comme jeune homme très doué et j'ai acquis la conviction qu'il serait capable de fournir une contribution importante au développement de la science. Par ses dons, son assiduité, sa conscience professionnelle, ainsi que par ses qualités humaines, Jean Guillissen s'est acquis l'estime de tout mon institut et je serais personnellement heureux de savoir qu'il pourra continuer à se rendre utile à la science. »

Cette lettre, de même que les déclarations tout aussi élogieuses de ses anciens maîtres les professeurs A. Piccard et E. Stahel, parvinrent malheureusement trop tard à Bruxelles, pour qu'il fût possible d'en faire usage.

Le 7 mai, Jean put écrire une lettre à sa mère. La voici :

« Gand, le 7 mai 1942,

» Petite Maman chérie,

» Enfin j'ai reçu du papier à lettre et je puis t'écrire, en espérant que ma lettre t'arrivera encore dimanche, qui est le jour des Mères — et c'est pourquoi je te la destine tout spécialement.

» La visite de Papa m'a fait beaucoup de plaisir et je tâche de résister à la tentation de croire qu'il pourrait vraiment obtenir ma grâce. Je viens te dire ici, Maman, que je tiens beaucoup à la vie; que je ferai mon possible pour la conserver; mais que j'ai cependant la conscience en paix, et je suis prêt à tout.

» Je viens d'écrire une lettre au Commandant en Chef pour la Belgique et le Nord de la France, afin de lui demander grâce. Je joins ici le brouillon; il contient quelques phrases politiques, de sorte que je crains

que la censure ne le retienne, mais j'espère au moins que ce feuillet-ci pourra passer.

» Un grand merci pour le paquet; je te suis reconnaissant pour le soin avec lequel tu l'as composé. Chaque chose m'a fait tant de plaisir : le beurre, les œufs, le fromage, le pain, le pain surtout. Les cigarettes aussi me sont bien venues à point. Malheureusement, on vient de me confisquer celles qui me restaient : un nouveau règlement interdit aux prisonniers de fumer. Ainsi, inutile à l'avenir de m'en envoyer encore. Comme je regrette de les avoir économisées. J'aurais bien voulu partager toutes ces bonnes choses avec Fel, mais cela ne m'a pas été accordé. Elle aura d'ailleurs probablement reçu un paquet de son côté. En revanche, j'ai pu faire porter quelques victuailles à un Italien qui a été condamné en même temps que moi et qui n'avait rien reçu (il est ici sans famille).

» Petite Maman, je voudrais que tu gardes un bon moral, même si le pire doit arriver, songe que ce que j'endure ici est infiniment moins pénible que l'agonie de beaucoup de malades. Tu ne te laisserais pas abatre, n'est-ce pas, si tu perdais un fils malade, ou tué au front, ou dans un accident. Il ne faut pas se laisser prendre à l'aspect tragique d'une condamnation capitale; ce n'est qu'une mort comme beaucoup d'autres, moins douloureuse même que beaucoup d'autres.

» D'ailleurs nous n'en sommes peut-être pas encore là. J'ai confiance dans l'acharnement de Papa, dans le dévouement de ses amis, et en somme, il y a déjà plusieurs cas en Belgique de condamnés graciés.

» Les gardiens sont très gentils avec moi ici, le surveillant m'a même offert des cigarettes, avant que votre paquet n'arrive, et il a refusé que je les lui rende. L'arrivée de ces victuailles m'a guéri non seulement de la faim, mais aussi presque du froid. D'ailleurs, je viens de recevoir le pull-over rouge. Merci aussi pour cela. »

La dernière page de cette lettre portait la mention suivante, écrite par une main étrangère :

« La copie du recours en grâce devait être retenue à cause des déclarations politiques.

» Le censeur. »

Il n'est pas douteux que, conscient des trois motifs dont, en temps de guerre, chacun suffisait pour qu'il fût condamné à la peine capitale, Jean savait qu'il ne pouvait espérer être gracié.

Le lendemain, l'autorité militaire allemande répondait aux recours en grâce par la publication, dans les journaux, des deux communiqués ci-dessous. Nous reproduisons le premier d'entre eux, quoiqu'il ne concerne pas Guillissen, car il nous semble visible que la simultanéité de cette publication répondait à une intention délibérée :

« L'Autorité militaire communique :

» **Un terroriste passé par les armes, à Liège.**

» Le ressortissant belge René Renson, de Liège, qui avait pris part à une série d'attentats au moyen d'explosifs perpétrés contre des rexistes et d'autres personnalités de Liège, tout en étant en possession d'armes blanches ainsi que d'explosifs, a été condamné à mort par le Conseil de Guerre de la Oberfeldkommandantur de Liège. Le jugement

a été exécuté le 5 mai au matin.

» Deux condamnations à mort par le tribunal militaire de campagne de Gand.

» Grâce aux efforts infatigables de la police allemande, il a été possible d'arrêter trois instigateurs d'actes de sabotage commis à Gand et dans les environs. Ce sont : l'ingénieur Jean Guillissen, le communiste italien Vercellino et le commerçant Bernard Jacobs, tous originaires de Bruxelles. Guillissen s'est opposé à son arrestation et a tiré deux coups de feu sur les policiers, dont l'un fut atteint par une balle dans le bassin et l'autre blessé légèrement à la main. C'est le 30 avril 1942, que les trois accusés eurent à répondre de leurs actes devant le Conseil de guerre de Gand. Au cours de la session principale il a été constaté qu'en plus de ces prévenus il se trouvait encore d'autres instigateurs. Guillissen et Vercellino ont fait des aveux complets et ont reconnu leur participation au mouvement bolcheviste. Du temps qu'il était étudiant, Guillissen approchait déjà les cercles marxistes et pacifistes et connaissant parfaitement les dirigeants de l'ancien parti communiste, il s'est mis entièrement à leur disposition lors de l'entrée des troupes allemandes. Quant à Vercellino, qui est un émigrant sans patrie, il se trouvait déjà depuis des années au service du bolchevisme et recevait couramment un secours pécuniaire de l'« Aide Rouge » pour ses services d'estafette. Jabocs, de son côté, avait mis ses locaux à la disposition des agitateurs communistes pour leurs réunions, ainsi que comme centrale de distribution de publications provocatrices illégales et d'explosifs.

» Le tribunal militaire a prononcé la peine de mort contre Guillissen et Vercellino, tandis que Jacobs est condamné à cinq ans de réclusion. »

Quelles que furent ses intentions, von Falkenhausen ne put rien obtenir. Dans l'après-midi du samedi 9 mai, on apprit que, le matin même, deux prisonniers de Gand avaient été fusillés. Ils avaient quitté la prison à cinq heures du matin, dans une auto précédée et suivie de motocyclistes. Les condamnés avaient été aperçus devisant calmement, tout en fumant une cigarette.

L'affreuse nouvelle ne faisait plus aucun doute pour les amis de Jean Guillissen, qui parvinrent cependant à la cacher à ses malheureux parents.

Le lundi 11, M. Herinckx — qui, à cette époque, était encore bourgmestre d'Uccle, et qui, comme chacun le sait, s'est distingué dans la suite par son patriotisme et son énergie — convoqua à l'insu de ses parents, le frère du supplicié pour lui annoncer l'événement. Il venait de recevoir la lettre suivante :

« Tribunal de l'Oberfeldkommandantur 570 Gand, le 9 mai 1942.

» St. L. III 126/42.

Copie

» Betr. Vollstreckung von Todesstrafen.

» Bez. : ohne.

» A Monsieur le Bourgmestre de Bruxelles

» In der Strafsachen gegen
» 1. den Ingenieur Jean, Guillissen aus Brüssel, chaussée de Boondal N° 176.

» 2. den Metallarbeiter Enrico Vercellino aus Brüssel, Koekelberg, Chaussée de Jette N° 316.

» wegen Gewalttaten gegen die Deutsche Wehrmacht sind die vom hiesigen Gericht am 30 April 1942 gegen die genannten ergangenen Todesurteile heute 6 Uhr vollstreckt worden.

» Es wird ersucht, dies den Angehörigen der Erschossenen sofort in geeigneter Weise bekanntzugeben.

» Als nächste Angehörige der Erschossenen sind bekannt :

» bezgl. Guillissen : dessen Vater, der techn. Direktor Guillissen, Josef, Uccle-Brüssel, rue Gabrielle n° 107.

» bezgl. Vercellino : dessen Braut, die Ehefrau Julia Van den Berghe geb. Monoyer in Brüssel, Koekelberg, Chaussée de Jette n° 316.

» Gleichzeitig wird ersucht, den Angehörigen die Beiliegenden Empfangsbescheinigungen für die Nachlassgegenstände auszuhändigen.

(Sé) LORECK.
Feldkriegsgerichtstrat. »

Copie

Urgent !

» Concerne : Exécution de peine de mort.

» Réf. : sans.

» A Monsieur le Bourgmestre de Bruxelles

» Dans les affaires pénales contre

» 1. l'ingénieur Jean Guillissen de Bruxelles, chaussée de Boendael n° 176

» 2. l'ouvrier métallurgiste Enrico V. de Bruxelles, Koekelberg, chaussée de Jette n° 316.

» accusés d'actes de violence contre l'Armée Allemande, les peines de mort prononcées par le tribunal local le 30 avril 1942 contre les susnommés ont été exécutés aujourd'hui à 6 heures,

» On est prié d'annoncer ces exécutions immédiatement d'une façon appropriée aux proches des exécutés.

» Sont connus comme parents les plus proches des exécutés :

» concernant Guillissen : son père, directeur technique Guillissen Joseph, Uccle-Bruxelles, rue Gabrielle n° 107.

» concernant Vercellino : sa fiancée, Julia Van den Berghe née Monoyer, à Bruxelles, Koekelberg, chaussée de Jette n° 316.

» En même temps on est prié de délivrer aux proches parents les accusés de réception ci-inclus des objets ayant appartenus aux exécutés.

» LORECK.
» Juge militaire de campagne. »

De plus, à quatre heures de l'après-midi, Monsieur et Madame Guillissen reçurent la visite de l'Abbé Verhoeven, aumônier militaire de l'Armée belge, qui venait leur annoncer la fin héroïque de leur fils.

Les journaux n'annoncèrent l'exécution que le 13. Elle avait ému l'opinion à un tel point, que l'autorité militaire allemande crut nécessaire de se justifier par une longue explication :

» **L'activité de Guillissen.**

» L'autorité militaire communique :

» Les condamnations à mort qui avaient été prononcées par le tribunal de campagne de Gand contre l'ingénieur Jean Guillissen et le communiste Vercellino, ont été exécutées samedi 9 mai 1942. Cette exécution est le point final à un autre chapitre de l'extermination des saboteurs communistes agissant dans les environs de Gand depuis la fin de l'année passée jusqu'au début de mars de l'année en cours. Le procès qui s'est déroulé en présence de la presse belge, ainsi que des personnalités dirigeantes de l'administration et de la jurisprudence du pays, contre quatorze personnes de nationalité belge de l'arrondissement de Gand, accusées de sabotage, de port d'armes illicite, ou ayant négligé de dénoncer des tierces personnes en possession d'armes, ainsi que de participation à des menées bolchevistes, desquelles sept ont été condamnées à mort, est encore présent à la mémoire de chacun. A l'époque, la presse avait déjà souligné les agissements des chefs de file qui avaient poussé les prévenus à accomplir aveuglément des actes criminels.

» En corrélation avec ce procès, on a réussi à arrêter plusieurs instigateurs de ces actes de sabotage. Deux d'entre eux, qui, maintenant, ont payé de leur vie leurs actes criminels, étaient l'ingénieur mentionné ci-dessus, Jean Guillissen, et l'émigré Vercellino, qui était depuis des années au service du bolchevisme. Pour ce qui est de la personnalité du second, lequel avait déjà été accusé de haute trahison en France, en 1932, et avait été expulsé vers la Belgique, il est inutile d'y revenir. L'attitude bornée et aveugle de nombreux citoyens de ce pays, qui prétendent faire partie de la soi-disant classe intellectuelle, fournit l'occasion de jeter une fois de plus une vive clarté sur le danger que représentent pour le calme et l'ordre de leur patrie, les personnes comme Jean Guillissen, qui est âgé de 28 ans. Car ici, il s'agit d'un homme qui possédait des capacités scientifiques extraordinaires, mais qui s'est fourvoyé dans une idéologie de pacifisme communiste. Il a perdu ainsi tout sentiment de la réalité et des faits. Guillissen cumulait, outre ses connaissances scientifiques comme physicien, non seulement ses travaux de chercheur, mais aussi, il s'était mis au service de la politique infernale bolcheviste. Durant la guerre civile espagnole, il avait fait preuve d'activité comme caissier du "Secours Rouge".

» En décembre 1941, avec un entier dévouement, il apporte une collaboration plus effective, en mettant ses propres locaux, dans une mesure sans cesse croissante, à la disposition d'un ancien député communiste bruxellois, qui cherchait un endroit pour y entreposer des armes et des munitions. Lorsque les besoins en bombes explosives se firent plus pressants, il se mit à en fabriquer lui-même. Ce furent les propres engins de Guillissen qui servirent aux tentatives d'attentats ferro-

viaires des environs de Ledeberg et de Wondelgem, qui mirent en danger la vie de plusieurs centaines d'ouvriers belges, ainsi qu'à celles du foyer des S.S., à Grammont.

» D'après ses aveux, au cours des débats devant le Conseil de guerre, il est avéré qu'au début de mars, lors du départ des volontaires de la Légion Wallonnie, à Bruxelles, la bombe dont l'explosion fit plusieurs victimes parmi la population civile belge, provenait de chez Guillissen. L'énorme dépôt d'explosifs, d'armes, de produits et de matières premières pour la fabrication de bombes et autres engins semblables de sabotage, démontre également combien facilement des esprits intelligents peuvent se laisser égarer sur le bien-fondé de leurs actes.

» Guillissen, qui avait acquis une réputation comme assistant d'un savant célèbre, déchet au rang de constructeur de sièges à dispositif explosif automatique et de fabricant de paquets envoyés en dons au secours d'hiver finlandais et qui contenaient des produits incendiaires. Il fait partie de ces éléments, qui sont responsables de la mort de leurs comparses. Mais bien plus, il est responsable d'avoir mis en danger la vie d'un grand nombre de ses compatriotes. L'exécution de l'arrêt de mort sera donc un avertissement pour ces intellectuels qui croient, en raison de leurs capacités spéciales dans n'importe quel domaine, pouvoir influencer ou même modifier l'attitude de l'autorité occupante, attitude qui est basée sur la justice et la bienveillance envers une population calme et ordonnée. »

« Un groupe d'amis de l'U.L.B. », qui avait déjà, trop tard — le jour même de l'exécution — lancé un tract intitulé : « Il faut sauver Guillissen » répondit à ce communiqué dans les termes que voici :

« ILS ONT FUSILLÉ JEAN GUILLISSEN !

» Les autorités allemandes qui poursuivent systématiquement la destruction de l'U.L.B. viennent de lui donner un martyr.

» Jean Guillissen a été fusillé le samedi 9 mai 1942.

» Il est mort sereinement, confiant dans un avenir qu'il aura si généreusement préparé.

» Les interventions les plus diverses, les appels les plus pathétiques n'ont pu toucher les chefs militaires qui se font d'autant plus haineux que la fin de leur règne approche et qu'ils espèrent se survivre par la terreur.

» Les parents de Jean Guillissen, des personnalités nombreuses particulièrement représentatives, l'élite du monde intellectuel, la classe des Sciences de l'Académie, les collègues de Jean Guillissen professeurs à l'U.L.B., et les jeunes, tous les étudiants qui savent ce qu'ils doivent à leur jeune maître et ce qu'ils pouvaient attendre de lui, ont livré une véritable lutte pour arracher Jean Guillissen à la mort. Tous ont montré ce que représentait Jean Guillissen pour l'intellectualité belge, tous ont demandé instamment qu'une perte si douloureuse leur soit épargnée. La cruelle réponse des autorités allemandes fut l'exécution de Jean Guillissen, vingt-trois jours après son arrestation.

» Les intellectuels belges ne l'oublieront jamais !

» Nous n'avons pu sauver la vie de notre jeune ami. Nous ne permettrons cependant pas que l'ennemi salisse hypocritement sa

mémoire. Nous ferons en sorte que Jean Gillissen soit bientôt connu, sous ses traits véritables, de tous ceux pour qui il donna sa belle pensée, sa vie ardente.

» Pour l'instant, nous dénonçons un communiqué émanant de l'autorité militaire allemande et reproduit par des journaux qui se disent belges.

» Ce communiqué tente de faire croire que le procès de Jean Guillissen s'est déroulé en présence de la presse "belge" et de personnalités "dirigeantes" de l'administration et de la jurisprudence du "pays". Ce faisant, l'autorité occupante accuse une grande faiblesse, elle avoue que le procès aurait pu, aurait dû se dérouler devant des personnalités belges qualifiées. Or, nous affirmons que le procès de Jean Guillissen et de ses co-accusés s'est déroulé uniquement devant des Allemands, à l'exception d'un ignoble policier belge vendu à l'ennemi.

» Nous récusons, de ce fait, en bloc, toutes les accusations portées contre Jean Guillissen.

» L'autorité militaire allemande parle des CAPACITÉS SCIENTIFIQUES EXTRAORDINAIRES de Jean Guillissen. Mais l'hommage rendu ainsi par des hommes dont l'INCOMPÉTENCE en la matière est d'ailleurs totale n'a d'autre but que de montrer le danger qu'offre une telle intelligence lorsqu'elle s'allie à une idéologie de PACIFISME COMMUNISTE.

» Ainsi, les guerriers fascistes voulant insulter le jeune physicien le rapprochent du maître de la physique allemande Albert Einstein émigré aux Etats-Unis, du maître de la physique italienne Enrico Fermi, lui aussi aux Etats-Unis, du maître de la physique Paul Langevin, emprisonné en France puis condamné à la résidence obligatoire.

» L'autorité allemande donne des renseignements inexacts au sujet de l'activité de Jean Guillissen lors de la guerre d'Espagne : elle veut cacher ainsi le magnifique effort fait par Jean Guillissen en faveur des enfants espagnols victimes de l'atroce guerre civile DÉCLENCHÉE PAR LES ALLIÉS DE NOS OCCUPANTS.

» L'autorité allemande parle des AVEUX de Guillissen relatifs à son activité récente. Mais l'embarras du style qui se veut accusateur est tel qu'un lecteur averti conclut immédiatement que les PRÉTENDUS AVEUX sont bien éloignés des VÉRITABLES DÉCLARATIONS de Jean Guillissen. Et qui connaît quelque peu Jean Guillissen sait bien qu'il n'a pu être question pour lui d'avouer mais uniquement de revendiquer, calmement et dignement, le droit à une action qui n'était pas cachée pour être efficace.

» Enfin, l'autorité allemande croit utile de donner un avertissement à ces INTELLECTUELS QUI CROIENT POUVOIR INFLUENCER OU MÊME MODIFIER L'ATTITUDE DE L'AUTORITÉ OCCUPANTE.

» Ainsi, l'autorité occupante détruit les illusions de ceux de nos compatriotes qui estimaient encore que les occupants se laissaient influencer par les besoins et les aspirations de notre peuple.

» Pour nous, amis de l'U.L.B., la voie est claire.

» La ligne qui depuis le 25 novembre nous sépare de l'occupant

allemand et de ses complices est devenue plus apparente : ELLE EST MARQUÉE DE SANG.

» Aux tentatives d'asservissement de notre Alma Mater, à la répression qui s'abat sur ses meilleurs représentants, nous répondrons en redoublant d'efforts pour la maintenir et lui permettre de poursuivre sa mission.

» L'Université qui a aidé à forger des hommes comme Guillissen vivra et verra bientôt l'écrasement des bourreaux.

UN GROUPE D'AMIS DE L'U.L.B. »

Jean Guillissen, dans sa prison ou devant le tribunal, ne se révolte pas. Il ne se soutient pas par l'expression de sentiments exaltés. C'est avec une sérénité bouleversante que, face à la mort, il assume totalement et intégralement son action.

Il incarne aussi, assurément, l'héroïsme le plus pur qui se puisse concevoir.

Un aumônier militaire allemand était attaché à la prison de Gand. Le 30 avril, après le verdict, il fut vivement frappé par la réponse du condamné, et se rendit compte qu'il se trouvait devant une personnalité exceptionnelle. Depuis cette date, il lui rendit visite tous les jours.

Le 9 mai, à quatre heures du matin, il pénétra dans sa cellule, lui annonça que son pourvoi avait été rejeté, et lui offrit les derniers secours de la religion. Jean lui confirma avec douceur qu'il n'était pas croyant, qu'il s'excusait de ne pas pouvoir lui accorder l'occasion d'exercer son ministère, mais qu'il serait heureux de s'entretenir quelques instants avec lui, d'homme à homme, après avoir écrit une dernière lettre à ses parents.

Seul le qualificatif de **sublime** est digne de ce message tracé d'une main ferme, en face du peloton d'exécution :

« Gand, le 9 mai 1942,

» Chers Parents,

» Allons, il faut en prendre son parti. On m'a prévenu que le recours en grâce était rejeté. Quelle pauvre Fête des Mères pour toi, Maman chérie. Je vous quitte avec l'espoir que vous supporterez ce coup avec courage, comme je le fais moi-même. Je songe aux milliers de familles qui ont perdu un fils, soit à la guerre, soit autrement; et je vois mon petit cas personnel s'amenuiser à ses justes proportions.

» Songez aussi aux consolations que la vie vous apportera plus tard. Je ne puis vous en dire davantage.

» Si la guerre est finie avant un an d'ici, je voudrais que Pierre et Suzette se marient aussitôt, sans attendre la fin du deuil. Je les embrasse très affectueusement et leur souhaite beaucoup de bonheur.

» Je vous embrasse très tendrement aussi et me rappelle avec émotions toutes vos générosités (notamment, récemment, les tartines dont Papa se privait cet hiver pour me les donner).

» Quant à Josette, qui a toujours été un peu ma préférée, je lui souhaite une existence heureuse et active, et la guérison de sa maladie.

Elle aura, je crois, beaucoup de joies de son fils, que j'embrasse aussi tendrement.

» Mon bon souvenir aussi à Léo et à Simone, que je remercie pour les années de bonheur qu'elle m'a données à Boitsfort.

» Je désire être enterré dans l'agglomération bruxelloise, sans cérémonie religieuse.

» J'écris une lettre séparée à Fel, dont le pur amour a exalté mes derniers mois.

» Adieu, Parents chéris, je vous embrasse une dernière fois, de tout cœur.

Jean ».

Après la libération, le corps de Jean Guillissen fut retrouvé à Hechtel, près de Bourg-Léopold, et inhumé à la pelouse d'honneur du cimetière d'Uccle.

L'Université Libre de Bruxelles a tenu à honorer la mémoire de Jean Guillissen en donnant son nom à l'amphithéâtre de l'Institut de physique appliquée.

En 1947, cinquième anniversaire de sa mort, un comité s'est formé dans le but de perpétuer sa mémoire par la fondation d'un « Prix Guillissen ». Un fonds issu de souscriptions privées, a été constitué. Il est actuellement géré par l'Université. Depuis 1972, il est attribué tous les deux ans et, selon les vœux des fondateurs, à un jeune chercheur dont l'activité est ou a été en relation avec l'U.L.B., attaché au principe du Libre Examen, manifestant le souci du bien social, et dont les travaux, dans le domaine des sciences physiques, témoignent d'un intérêt non exclusif pour les aspects théorique et expérimental de ces sciences.

EN DIAGONALES

DERRIÈRE UBU, LE PLOMB

Les relations entre le sénateur FDF Serge Moureaux et le ministre libéral de la Région bruxelloise Paul Hatry ont pris récemment un tour ubuesque. Le premier a saisi la Chambre des représentants d'une plainte contre le second, pour abus de fonctions, sur pied de l'article 134 de la Constitution.

Cette querelle entre notables recèle cependant un problème grave. Un problème dont les CM ont fait état en décembre 1982, celui de la pollution par le plomb, qui a produit des intoxications graves à Verviers et qui dans certains quartiers de l'agglomération bruxelloise atteint la cote d'alerte.

Pour rappel, Serge Moureaux est échevin de l'agglomération de Bruxelles, une institution que le pouvoir central asphyxie systématiquement, la privant de moyens financiers et même d'une partie de ses attributions.

En août 1981, la Régie d'agglomération (et c'est Serge Moureaux précisément qui en est l'administrateur) passe une convention avec l'Université de Bruxelles pour mener une recherche à propos des normes de teneur de plomb. L'Institut d'hygiène et d'épidémiologie y est associé.

Eu égard aux premiers résultats encourageants de cette recherche, le collège d'agglomération autorise en octobre 1983 la Régie à renouveler sa convention avec l'ULB.

C'est cette décision du collège qui est frappée d'annulation par le ministre Hatry, lequel invoque des transferts de compétences et de surcroît une surabondance d'études sur les normes de teneur en plomb, surabondance qui rendrait inutile la recherche entreprise par l'ULB.

Pour l'échevin d'agglomération, il y a là un évident abus de pouvoirs du ministre : ancien président de la Fédération pétrolière, Paul Hatry protégerait, déclare Serge Moureaux, des intérêts privés, au détriment de l'intérêt général et de la santé de la population bruxelloise. Et Hatry de répondre aussitôt en traitant Moureaux de « politicien procédurier de bas étage » et ses allégations de « calomnieuses ».

Ce n'est pas une calomnie de rappeler que Paul Hatry a été président de la Fédération pétrolière. Ce n'est pas une calomnie de déclarer qu'une partie au moins du dossier « pollution par le plomb » est liée à la production d'essence.

Dans l'étude publiée en décembre 1982 par les CM, Walter Gaetan a bien mis en évidence le poids que les « nécessités économiques » font peser sur la protection de la santé contre l'empoisonnement par le plomb. Aux Etats-Unis, par exemple, on a songé d'abord à protéger des pièces de voitures contre cet empoisonnement, avant de songer à en protéger les enfants. Et en tout état de cause, des experts européens s'accordent à admettre que la production d'essence *sans* plomb est parfaitement possible. La décision en la matière se prend à partir de considérations non de santé publique, mais de coûts et profits.

Par ailleurs, on doit se demander si le ministre de la Région bruxelloise aurait eu le comportement belliqueux et méprisant qu'il a eu, dans l'hypothèse où les

enfants menacés d'empoisonnement par le plomb habitaient les quartiers résidentiels de Woluwe ou d'Uccle. Bien entendu, l'hypothèse est absurde : les niveaux d'exposition parfois préoccupants — constatés à Bruxelles — concernant des quartiers anciens et pauvres. C'est là que subsistent de vieilles canalisations de plomb, qui contaminent l'eau; c'est aussi là que la circulation automobile est la plus polluante.

Il apparaît donc à l'évidence que les colères de M. Hatry ne procèdent pas du seul souci de défendre la Loi et le Bien Commun.

R.L.

FAMILLES 2000

Il est devenu tout à fait évident que la politique familiale ne constitue pas un appendice « privé » et mineur de la politique en général, mais qu'elle représente une dimension fondamentale de cette politique. Le colloque de « Familles 2000 », organisé en avril par la Ligue des familles l'a bien montré. Qu'il s'agisse de revenus, de logement, de sécurité sociale, de loisirs, d'emploi, de santé, de réduction du temps de travail, de condition féminine, de mentalité des jeunes ou de statut du troisième âge : tout y est passé. Et pas à la moulinette. Le chemin parcouru par la Ligue depuis qu'elle était celle des familles-nombreuses-et-bien-pensantes est considérable. On ne moralise plus guère, on étudie, on consulte, on élabore des hypothèses de travail, on fait la fête. Cela dit, le colloque d'avril n'a pas été prodigue en certitudes. Il en est deux cependant, et de poids.

La première, c'est que les choix politiques du gouvernement Martens-Gol ne favorisent pas l'épanouissement et l'harmonie de la famille. La seconde, c'est que la famille a encore de l'avenir.

L'insécurité de l'emploi, le chômage, la compression des revenus — allant de pair avec un renchérissement du coût de la vie — sont porteurs de privations et d'angoisses. Les économies drastiques opérées au détriment de l'enseignement, du logement social, des crèches imposent des sacrifices qui pèsent sur l'harmonie familiale. Et le ministre Maystadt a eu beau affirmer que ces sacrifices profiteraient aux familles de l'an 2000, on n'oserait jurer qu'il a convaincu l'auditoire. Est-ce à dire que le bonheur d'une famille ne dépend que de facteurs matériels ? Certes non, mais comment les ignorer, les traiter par le mépris, les laisser se détériorer ? Les calculs effectués pour évaluer le coût d'un enfant confirment ce que chacun sait ou pressent : ce coût augmente avec l'âge de l'enfant., Il **double** de la naissance à l'âge de 18 ans, augmentant de plus de 5 % chaque année.

Or ni les allocations familiales, ni les dégrèvements d'impôts pour charge de famille ne compensent les dépenses qu'entraîne l'éducation de plusieurs enfants. Anne-Marie Buisse a relevé les chiffres que voici : avec le même revenu imposable de 350.000 F un couple qui a trois jeunes enfants dispose par unité de consommation, d'un montant disponible égal à 56 % seulement de celui de l'isolé. Et cela risque de s'aggraver encore, si se poursuit la politique néo-libérale.

La même Anne-Marie Buisse a posé une question capitale à propos du logement. « On peut, a-t-elle dit, s'interroger sur les retombées sociales et le coût, à plus long terme, de conditions de logement peu favorables à la vie familiale : ne paiera-t-on pas en dépenses de santé, de retards scolaires, de difficultés relationnal-

les de toutes sortes, les économies à court terme réalisées en matière de logement ? »

Revenons-en à la deuxième « certitude » du colloque : même malmenée, réduite, déchirée, en proie à une crise dans la crise, la famille n'est pas près de mourir. Avoir des enfants demeure pour le grand nombre un des buts les plus importants de la vie. Et c'est la présence et l'apport des enfants qui peuvent le mieux, pense-t-on généralement, assurer l'équilibre conjugal et l'épanouissement de chacun.

On pourrait nuancer à l'infini ce sentiment général, un tantinet simplificateur. Mais, redisons-le en passant, nous sommes bien d'accord que l'institution familiale n'est pas condamnée (sinon à se transformer) et qu'il serait fort sot d'en vouloir la disparition. Pour que la société soit — selon les vœux de la Ligue — une « société enfants admis », il faut que les familles puissent s'y épanouir et que les femmes y trouvent leur place avec **tous** leurs droits. On est encore loin du compte.

En effet, par le biais d'une enquête d'opinion organisée par l'UCL, cette question a été abordée — avec quelques autres d'ailleurs. L'enquête a été menée avec une claire conscience du poids que l'idéologie dominante fait peser sur les opinions et les comportements des gens. S'il se confirme que les conceptions sur le mariage ont évolué et que l'union libre n'est plus assimilée à la débauche, un constat de Michel Loriaux, rapporteur au colloque des leçons de cette enquête, mérite toute l'attention. Il concerne les opinions sur le travail professionnel de la femme mariée. Il apparaît que l'adhésion à ce principe — et surtout à son application — est conditionnelle. « Le oui est assorti d'un mais. Le travail peut être financièrement profitable et psychologiquement gratifiant, à condition qu'il n'entre pas en conflit avec les rôles domestiques et maternels... » Cela signifie que le modèle traditionnel et sexiste de la famille garde sa force et sa séduction, même chez bien des femmes. Décidément, le temps du féminisme n'est pas révolu...

R.L.

ABUS

Près de deux mois de prison. Quel que soit le verdict que le tribunal correctionnel de Bruxelles sera amené à prononcer, MM. Michel Vincineau et Rudiger Haenen ont déjà subi une « précondamnation » difficilement compatible avec les principes qui fondent le fonctionnement de notre justice.

M. Vincineau, qui est par ailleurs professeur à l'ULB, présidait un club privé bruxellois, le *Macho-2*, qui servait de lieu de rencontre à des homosexuels. Avec le gérant de l'établissement, il avait été arrêté en mars et inculpé de « tenue de maison de débauche ». Ils ont dû attendre leur renvoi devant le tribunal correctionnel pour être enfin libérés le 14 mai par la 21^e chambre qui, sans se prononcer sur le fond de l'affaire, a estimé que leur détention ne se justifiait plus. Pourquoi pas avant ?

Ce n'est pas parce que M. Vincineau exerce une profession honorable qu'il faut s'indigner d'une si longue détention préventive. Même si ses fonctions à l'ULB ont attiré l'attention de la presse sur son cas, c'est une fois de plus l'abus de la détention préventive qui est mis en lumière par cette affaire, un abus dont continuent à souffrir de nombreux citoyens malgré toutes les prises de conscience qu'avait provoquées l'affaire Graindorge, il y a cinq ans.

Faut-il rappeler que la loi fait de la détention préventive une exception et non la règle ? Dans cette affaire, ce ne sont ni le risque de fuite de l'inculpé, ni les nécessités de l'instruction (elle fut rapidement terminée), ni le trouble social qu'aurait pu provoquer la libération des inculpés qui peuvent être invoqués. Alors, comment expliquer que toutes les juridictions d'instruction se sont refusées à remettre les deux inculpés en liberté ?

On ne peut trouver qu'une seule raison, indigne elle aussi : ce sont les mœurs sexuelles des inculpés qui sont en cause. Le mandat d'arrêt rédigé par le juge Bellemans a d'ailleurs donné le ton dès le début. Dans sa motivation, le juge d'instruction écrivait que M. Vincineau « a manqué de respect pour les règles en vigueur dans notre société » et que « le faits portent atteinte aux règles morales de notre société » !

Ce langage qui sent bon l'inquisition n'est même pas conforme à la loi puisque l'homosexualité entre adultes consentants n'est pas plus un délit que l'hétérosexualité. Cela n'a cependant pas empêché les magistrats des juridictions d'instruction et le Parquet de persévérer, comme s'ils voulaient faire un exemple sur le dos d'un homme qui avait osé affirmer depuis longtemps sa « différence ».

Cette affaire montre que la tolérance a décidément bien du mal à pénétrer dans les palais de justice. Autre part aussi d'ailleurs : faut-il rappeler le cas d'Eliane Morissens, cette enseignante de Mons licenciée par une députation permanente de gauche parce qu'elle était apparue sur le petit écran dans une émission sur l'homosexualité ? L'obscurantisme sexuel n'est malheureusement pas l'apanage des milieux conservateurs.

Jean-Paul VANKEERBERGHEN.

UNE SUISSE ACCUEILLANTE...

En octobre 1979, le Parti socialiste suisse déposait au Conseil fédéral à Berne une proposition tendant à assurer un contrôle public des activités bancaires, proposition qui avait été préalablement appuyée par plus de 100.000 signataires. Objectifs : lutter contre la fraude fiscale, refuser « l'argent sale » provenant de l'étranger, obliger les banques à faire la clarté sur leurs réserves, limiter la puissance du système bancaire suisse, protéger les épargnants.

Faut-il s'étonner qu'avec de pareilles ambitions, la proposition du PSS connaisse un cheminement tortueux ?

Quand il est venu en Belgique à la fin du mois de mars, invité par la Fondation Joseph Jacquemotte à donner quelques conférences sur « le pouvoir des banques suisses », Jean Saunier croyait que le vote (« votation » en français d'Helvétie) pourrait avoir lieu en mai 1984. A l'heure où nous écrivons, l'événement ne s'est pas produit (*).

Jean Saunier est Français, fonctionnaire aux finances et syndicaliste CFDT. Il a publié dans la collection « La vérité vraie » que dirige Alain Guérin, un ouvrage captivant intitulé « Le pouvoir des banques suisses ». Sujet rebattu ? Peut-être !

(*) De fait, le dimanche 20 mai, les Suisses se sont prononcés — par referendum — contre la proposition socialiste : 73 % pour ne rien changer à la législation sur le secret bancaire, 27 % pour la changer... Plus de quarante pour cent des électeurs s'étaient rendus aux urnes.

Mais sujet toujours brûlant, en particulier à un moment où le gouvernement Martens-Gol cherche si fiévreusement à assainir les finances publiques, sans trop incommoder les fraudeurs du fisc ou les spéculateurs qui connaissent bien le chemin des banques suisses.

S'il est vrai qu'il existe une ample mythologie autour du pouvoir de ces forteresses que sont les banques suisses, il est vrai aussi que des faits incontestables attestent de la réalité de leur puissance. Rappelons-en un, récent et lié à la Belgique : l'accueil réservé par le système bancaire suisse à la manœuvre de « dénationalisation » du groupe financier *Paribas*, après l'accession de la gauche au pouvoir, dans la France de 1981.

C'est le 25 septembre 1981 très exactement que le gouvernement Mauroy dépose à l'Assemblée Nationale française son projet de loi sur les nationalisations. Ce n'est pas une surprise. Certains ont eu le temps de parer le coup, de créer des « associations de défense » de leurs intérêts. Et de transférer des fonds... Voici comment Jean Saunier relate l'opération.

« *Paribas-Suisse* avait à sa périphérie, une petite société en sommeil, *Pargesa* (pour Paris-Genève, S.A.) créée 23 ans auparavant, à toutes fins utiles. Son administrateur, André de Pfyffer, était évidemment membre du Conseil d'administration de *Paribas-Suisse*. Du jour au lendemain, le capital modestement fixé à 50 millions de francs suisses, passe à 280 millions de francs suisses grâce à des partenaires étrangers, et *Pargesa* lance une offre publique d'échange des actions de *Paribas-Suisse*. Dès le 22 octobre, André de Pfyffer annonce que la holding est majoritaire dans l'ex-filiale française : 924.000 actions de *Paribas-Suisse* ont été affectées à l'échange, ce qui constitue 52,3 % du capital, à quoi s'ajoutent 9,3 % rachetés à *Paribas-Bahamas* ».

Ce que n'indique pas Jean Saunier, et qui nous intéresse directement, c'est que le chef de file de *Pargesa* s'appelle Albert Frère, et qu'en même temps que le tric-trac astucieux « dénationalisait » *Paribas-Suisse*, il mettait aussi à l'abri *Cobepa*, filiale belge de *Paribas*. On sait que par ailleurs, Pierre Moussa, ex-PDG de *Paribas*, dut démissionner de son poste et qu'il a fait l'objet de poursuites judiciaires (*).

De tout quoi il ressort que s'il existe en France un système de contrôle des changes, la sortie des capitaux est tout à fait libre en Belgique. Et que ceux-ci sont toujours bien et discrètement reçus en Suisse.

Une caractéristique du système suisse est en effet que le secret bancaire y constitue un droit absolu. Ce n'est que dans les cas de grande criminalité internationale (patente) que le secret peut être levé. Du reste, l'idéologie dominante a érigé le secret bancaire en vertu, puisqu'il ne doit — professe-t-on en Suisse — profiter qu'aux honnêtes gens. Jean Ziegler a même montré de manière fort convaincante combien le moralisme suisse sacralise le maniement de l'argent.

Le secret bancaire suisse favorise à l'évidence la fraude fiscale et la fuite des capitaux. Il « lave » l'argent sale, que celui-ci provienne d'un hold-up, du trafic de la drogue, de spéculations boursières illicites... Pour rappel, pendant la guerre, le

(*) On notera que depuis lors, *Paribas* est redevenu majoritaire à 70 % de son ex-filiale helvétique. Ce rétablissement a été possible dans la mesure où *Pargesa* a considéré comme « acceptable » après deux ans d'expérience — la gestion nationalisée de la maison-mère.

puissant trust allemand IG-Farben, dont l'ascension fut irrésistible sous Hitler, avait camouflé ses sociétés à l'étranger par l'intermédiaire de la holding suisse IG-Chemie.

C'est notamment ce que Jean Saunier a raconté lors de son passage à Mons et à Bruxelles.

Bref, il sera intéressant de guetter le débat sur la proposition du Parti socialiste suisse : l'enjeu est de taille et il ne concerne pas que les citoyens helvétiques...

R.L.

Le récit de Maxime Saunier ne laisse rien dans l'ombre. L'auteur s'est donné la peine de reconstituer chaque fois de l'a à la fin l'histoire personnelle des Juifs traqués, des Juifs rébelles. Cela fait une galerie de portraits étonnants. Cela donne une consistance personnelle à la relation historique. Il y a bien identifiés, les Mary et les Max, les Henry et les Yvonne, les David, Goussier, Sokol, Wolf... Beaucoup de communistes parmi eux. Beaucoup de morts.

Qu'on ne s'y trompe pas cependant : ce document tout n'est pas un libre-mémorial. Il poursuit l'analyse, hautement engagée dans le présent. Le volume des tensions entre les diversités autoritaires allemandes et les réactions des Juifs que de 1934

Stamboul. Il est tout entier consacré au territoire de 1942 : en cent jours, 17.000 Juifs de Belgique seront acheminés à Auschwitz. 17.000, c'est-à-dire les deux tiers des effectifs Juifs déportés au cours de l'occupation.

Comment est-ce possible, alors que — l'auteur le finement démontre dans le premier volume de son ouvrage — les autorités occupantes ont le souci de tester au maximum l'opinion publique belge ? C'est toute une intéressante mécanique d'isolement qu'éclaire l'auteur, mécanique où le rôle assigné par les Nazis à l'Association des Juifs de Belgique est capital. Créée par l'occupant, cette Association a pour fonction de détourner à des notables Juifs la charge d'identification des vic-

Compte Universel. On en a pour son argent.

CGER

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE
ET DE RETRAITE

LIVRES

M. STEINBERG RACONTE L'ÉTÉ 42

Voici donc le deuxième tome de « L'Etoile et le fusil » (*) de Maxime Steinberg. Il est tout entier consacré au terrible été 1942 : en cent jours, 17.000 Juifs de Belgique seront acheminés à Auschwitz. 17.000, c'est-à-dire les deux tiers des effectifs juifs déportés au cours de l'occupation.

Cet exploit est le fait d'une vingtaine de SS.

Comment est-ce possible, alors que — l'auteur l'a finement démontré dans le premier volume de son ouvrage — les autorités occupantes ont le souci de ménager au maximum l'opinion publique belge ? C'est toute une infernale mécanique d'isolement qu'éclaire l'auteur, mécanique où le rôle assigné par les Nazis à l'Association des Juifs en Belgique est capital. Créée par l'occupant, cette Association a pour fonction de déléguer à des notables juifs la besogne d'identification des victimes de l'holocauste. La besogne est consciencieusement effectuée par des « représentants » de la communauté juive, empreints de légalisme et soucieux du « moindre mal ». Non sans quelques déchirements, ils assurement une responsabilité que vont refuser un grand nombre de victimes potentielles.

Car c'est bien cela qui fait la trame de ce deuxième tome : si la machine à broyer les Juifs — d'abord étrangers, bien entendu, qui sont majoritaires — est bien huilée, une résistance juive se révèle et s'affirme. La presse clandestine, notamment yiddisch, appelle à la lutte. Elle est entendue. Le filet nazi est certes efficace au début de l'été 42, mais l'image du Juif-mouton-docile est chaque jour démentie par les faits. Il faudra bientôt des « rafles », assorties de toutes les violences policières, pour tenter de rassembler à la Caserne Dos-

sin de Malines, les contingents requis de gens à gazer. A l'automne 1942, la plupart des rescapés passent dans la clandestinité. Et l'opinion publique belge est édiflée sur les méthodes nazies...

Le récit de Maxime Steinberg ne laisse rien dans l'ombre. L'auteur s'est donné la peine de reconstituer chaque fois qu'il a pu l'itinéraire personnel des Juifs traqués, des Juifs rebelles. Cela fait une galerie de portraits étonnants. Cela donne une consistance personnelle à la relation historique. Ils sont bien identifiés, les Magy et les Maxs, les Fanny et les Yvonne, les Devries, Goudsmit, Sokol, Wolf... Beaucoup de communistes parmi eux. Beaucoup de morts.

Qu'on ne s'y trompe pas cependant : ce deuxième tome n'est pas un Liber memorialis. Il poursuit l'analyse, brillamment entamée dans le précédent volume, des tensions entre les diverses autorités allemandes; il dissèque les réactions tant des Juifs que de l'opinion, à l'égard du port de l'étoile; il montre la part prise par la police belge (à Anvers) et par les milices d'Ordre nouveau à l'organisation des rafles. Et surtout, il cerne avec minutie — sans jamais formuler un jugement de valeur — les hésitations de l'A.J.B., les auto-justifications que se donnent les notables, leur entêtement à accepter la logique de l'occupant... jusqu'au moment où la résistance juive les prend pour cibles, en visant juste d'ailleurs. A ce moment, l'A.J.B. cesse d'être l'instrument dont ont besoin les SS : elle ne sera plus qu'un « îlot solitaire ».

Un grand livre.

Rosine LEWIN.

Maxime Steinberg, « L'Etoile et le fusil — 1942, les cent jours de la déportation des Juifs de Belgique » - Editions Vie Ouvrière - 1984 - 625 F.

EN REVUES

NÉO-LIBÉRALISMES

La Revue Nouvelle a consacré un numéro spécial en mars 1984 aux néo-libéralismes. Sujet d'importance par les enjeux politiques qu'il recouvre, puisque la droite, au pouvoir chez nous et ailleurs, en Grande-Bretagne, en Allemagne ou aux Etats-Unis y voit un bain de jouvence à même de rafraîchir ses vieux oripeaux.

Mais ce point de vue n'est pas le seul adopté par les auteurs du dossier de la Revue Nouvelle : prenant au sérieux les arguments théoriques invoqués par les néo-libéraux, ils ont tenu à les rencontrer avec précision.

Néo-libéralismes, au pluriel : il y a en effet loin des spéculations théoriques des libertariens américains à la pratique du gouvernement Martens-Gol, ou encore des positions des néo-conservateurs de Washington à l'approche des socio-biologistes. C'est là le premier mérite du dossier de la Revue Nouvelle. Il éclaire crûment l'absence de cohérence des différentes sources auxquelles s'abreuvent les droites — néo ou pas, et l'effet de légitimation à l'égard des politiques gouvernementales risque de s'en retrouver réduit. En ce sens, le néo-libéralisme apparaît comme un courant fourre-tout : une confiance inébranlable dans les vertus du marché comme régulateur social, la résurgence de la « main invisible » d'Adam Smith en sont le commun dénominateur. Mais même par rapport à ce principe premier, Dominique Vinck et Pierre Reman montrent que face à la politique de santé, par exemple, certains courants de droite, notamment la tendance « professionnelle » (les chambres syndicales des médecins) s'accommodent sans scrupule majeur de sérieuses distorsions. L'exigence d'un numerus clausus pour la formation des praticiens en est une

évidente, que l'Etat est sommé d'imposer autoritairement.

Il est intéressant de constater avec Louis Reul en quoi les économistes de l'offre, comme Laffer, se distinguent des monétaristes du style Milton Friedman, et à quel point l'usage simpliste et polémique que les anti-fiscalistes font des théories de l'offre mutile et sollicite les travaux de Laffer.

L'approche du phénomène néo-libéral, des droites devrait-on dire, est donc multiple même si elle ne se veut pas exhaustive : socio-biologie, impérialisme économique, néo-conservatisme aux USA, pratique libérale en Belgique (celle du gouvernement et l'évolution du PVV), mouvement libertarien. L'utilité de ce travail est très importante, la connaissance de l'adversaire étant une des mamelles de la lutte politique.

Une remarque en passant : la critique de la socio-biologie menée par Dominique Vinck insiste sur l'utilisation qui a été faite de cette « science » par les néo-libéraux. On peut toutefois regretter qu'elle soit un peu légère, épistémologiquement parlant.

Au-delà de l'analyse, il y a l'appréciation portée sur la nébuleuse néo-libérale, et à ce sujet, deux lignes contradictoires traversent le dossier de la R.N.

Koen Raes retourne aux sources du libéralisme contemporain en examinant l'influence de l'œuvre de Hayek, qui fut déjà l'adversaire de Keynes (sans parler des marxistes) dans les années 30, ainsi que les conditions sociales de l'émergence actuelle du néo-libéralisme. Ces conditions sont doubles : elles tiennent d'une part au déclin d'une idéologie centriste de collaboration de classe, au moins au sein de la droite, en faveur d'un discours plus combatif, d'un discours de lutte des classes, même si l'expression est

étrangère au vocabulaire libéral. La crise économique, et plus particulièrement celle de l'Etat-providence, sont les moteurs de cette évolution. D'autre part, le mouvement ouvrier s'en tient, pour l'essentiel, à une attitude défensive qui s'organise autour du rêve d'une concertation sociale équilibrée. C'est dans ce contexte que « le néolibéralisme a su regrouper insatisfactions latentes, cohérence nouvelle, et par là, il a réussi à les confirmer comme « rationnels ». (Koen Raes)

Le jugement de Koen Raes est totalement dépourvu de complaisance : « l'idéologie néo-libérale n'est pas nouvelle, est aussi vieille qu'une bourgeoisie qui est devenue inquiète de son propre système parlementaire, de son propre discours démocratique et qui utilise la crise économique pour se libérer des droits acquis de la classe ouvrière ».

Cette affirmation, qui conclut l'article « Néo-libéralisme, anti-politisme et individualisme possessif », est largement étayée. Historiquement, les néolibéraux sont bien les enfants de Hayek, lui-même héritier d'un des deux grands courants de la pensée bourgeoise. On peut en effet schématiquement tracer une ligne de rupture entre les tenants de la domination de la bourgeoisie sur la société civile, par la primauté à la liberté du marché, méfiants à l'égard des institutions (Locke, Burke, Tocqueville...) et les partisans de la lutte politique de la bourgeoisie en direction de l'Etat, comme les philosophes des Lumières. C'est bien entendu au premier courant que se rattachent les néolibéraux.

Deux lignes contradictoires dans la R.N. : le point de vue de Koen Raes n'est pas partagé par d'autres auteurs. C'est le courant libertarien (le courant libéral le plus radical) qui semble faire problème, au point que Philippe Van Parijs n'hésite pas à intituler son article « Les libertariens : nouvelle droite ou nouvelle gauche ? », à se demander « comment éviter, dans ces conditions,

que la belle simplicité de l'axe droite-gauche se trouve pulvérisée ? », et que Robert Leroy nous dise ne pas prendre très au sérieux les théories néolibérales, mais bien « les questions qu'elles soulèvent et l'invitation que j'y vois à une autre approche du politique, de l'économique et du social ».

A l'origine de cet intérêt, les conclusions que les libertariens tirent de leurs prémisses anti-étatiques, en matière de libertés individuelles (y compris sexuelles, par exemple), et leur antimilitarisme, positions qui, effectivement, sont rarement revendiquées par la droite politique.

Est-il pour autant légitime d'accorder un tel coup de chapeau aux libertariens, et surtout de trouver dans leur existence une justification à l'effacement de l'opposition gauche/droite, en faveur d'autres contradictions ?

On ne sera sans doute pas étonné de nous voir rejoindre l'avis de Koen Raes. Et pour plusieurs raisons :

— la nouveauté très relative du débat lancé par les néolibéraux, ou plutôt par les libertariens. Philippe Van Parijs signale lui-même la référence que Nozick, théoricien du libertarisme, fait à Charles Fourier. On pourrait aussi parler de Proudhon, des débats qui l'ont opposé à Marx, et de la dette que les libertariens ont à son égard. Pas si neuf que ça, donc, ce débat !

— plus fondamentalement, l'asymétrie — mise en évidence par Koen Raes — entre le discours de classe des néolibéraux, et le repli du mouvement ouvrier sur des positions acquises avant la crise dans une perspective de collaboration de classe, risque de déplacer l'axe de l'opposition gauche/droite.

Au point qu'implicitement, c'est au débat entre les keynésiens et les néolibéraux que se réfèrent Ph. Van Parijs, R. Leroy et L. Moens dans leurs « points de vue » lorsqu'ils parlent de gauche et de droite : pour eux, à des nuances près, la gauche se reconnaît par ses positions « étatiques », la droite

étant opposée aux interventions de l'Etat.

On peut donc les suivre lorsqu'ils disent vouloir dépasser cette opposition dans laquelle le mouvement ouvrier s'est trop souvent enfermé. Doit-on pour autant faire le crédit de ce dépassement aux néo-libéraux, et découvrir, un peu ingénument, des questions qui parcourent la gauche depuis des décennies ?

La question de l'Etat, au cœur du débat, est bien de celles-là.

Il est vrai que dans les partis socialistes, cette question est oubliée et que l'opposition gauche/droite y est largement vécue conformément aux schémas qui sous-tendent les points de vue de la R.N. mais la modestie, comme toute qualité, a ses limites, et nous nous permettons de rappeler l'existence de positions différentes au sein du mouvement communiste.

Que ce soit en France, à l'occasion de la discussion qui a suivi l'abandon par le PCF de la dictature du prolétariat, en Italie, dans la foulée des luttes populaires — ouvrières et démocratiques — qui ont succédé à l'automne chaud de 69, en Espagne avec la fin du franquisme, le débat sur la nature de l'Etat a resurgi dès que l'exercice du pouvoir a cessé d'être une question académique pour se poser dans des termes concrets.

Le monde des idées connaît lui aussi des modes, et la longueur des jupes a ceci de commun avec le débat philosophique qu'elle évolue cycliquement, la référence à des idées passées de mode n'ayant même pas encore le côté rétro qui pourrait leur rendre un attrait.

N'empêche que l'analyse de l'Etat en tant qu'appareil lié aux monopoles, et pas comme instrument d'intervention des forces populaires, a été faite. N'empêche que l'inaptitude de nos Etats modernes à servir les intérêts des travailleurs et des classes subalternes sans profonde transformation, sans démocratisation qui en altère la nature a été soulignée, et à plus d'une reprise. N'empêche enfin que la nécessité pour

la gauche d'aller au-delà de Keynes a été affirmée.

Ce n'est pas le lieu ici de reprendre ce débat, ou se contentera donc de renvoyer à trois ouvrages qui illustrent notre propos, et qui ont eu leur heure de célébrité : « L'Eurocommunisme et l'Etat », par Santiago Carrillo (Flammarion, 1977); « Le défi social-démocrate », par C. Buci-Glucksmann et G. Therborn (Maspero 1981); « La politique en grand et en petit », par P. Ingrao (Maspero 1979).

Peut-être ce que nous ressentons comme une forme de méconnaissance de notre patrimoine intellectuel est-elle liée au caractère un peu court, un peu vague de la définition de la gauche proposée par Ph. Van Parijs. « Etre de gauche, écrit-il, c'est prendre à cœur le sort des plus démunis, des laissés pour compte, des victimes. C'est être révolté par l'oppression, l'exploitation, les privilèges. Et par l'hypocrisie avec laquelle, parfois, on s'efforce de les légitimer ».

Oui, sans doute. Mais il s'agit aussi, au-delà de nos tripes, d'agir pour la réalisation d'un projet qui mette fin à la domination de la bourgeoisie sur tous les secteurs de la vie sociale, de l'économique au culturel, et qui assure l'hégémonie de ceux qui sont aujourd'hui du mauvais côté du manche.

En guise de conclusion, la micro-encyclopédie des nouvelles droites qui clôtura intelligemment le dossier de la Revue Nouvelle permet peut-être de cerner (mieux encore que le dossier lui-même ?) ce que sont les néo-libéralismes : pas d'erreur possible, les liens organisationnels et intellectuels que la micro-encyclopédie met en évidence tissent un réseau qui est sociologiquement situé sans la moindre ambiguïté, à droite, comme l'indique d'ailleurs l'intitulé de la micro-encyclopédie. La présence du courant libertarien, dont l'importance est toute relative, n'y pourra rien changer : la tentation d'unification et de ravalage idéologiques dont nous sommes les

témoins est bien sûr un phénomène important, qui se nourrit des erreurs, des lacunes, des faiblesses et des crimes de la gauche, mais c'est vraiment lui faire la part trop belle qu'y découvrir des pistes pour un renouveau de notre propre réflexion.

Pierre GILLIS.

SOCIAL COMPASS ET L'AMÉRIQUE CENTRALE

« L'Amérique centrale aujourd'hui forme un des points principaux d'une lutte des classes à dimension internationale et ce qui s'y passe n'est pas indifférent pour l'ensemble des luttes sociales dans le monde. »

Ce bout de phrase rassurera sans doute ceux qui s'inquièteraient de se voir recommander par les CM la lecture d'une revue de sociologie religieuse, en l'occurrence le numéro spécial de « Social Compass » consacré au thème « Religion, société politique et conscience sociale en Amérique centrale ».

Le bout de phrase cité est de la plume de François Houtart, éditeur de « Social Compass » et auteur avec Geneviève Lemercinier d'un essai théorique qui ouvre cette remarquable livraison de la revue. Sous le titre « Conscience religieuse et conscience sociale », ils situent la place des éléments religieux dans la représentation qu'en Amérique centrale les groupes sociaux se font de la réalité.

A partir du cas de la société Maya, ils analysent l'évolution des liens entre conscience collective et conscience religieuse au cours de la période précoloniale, sous la domination coloniale espagnole, puis lors de l'expansion du mode de production capitaliste. De la société lignagère à la société tributaire, on voit le système religieux des Mayas s'élargir et devenir plus complexe, sans que ne se dissocient conscience religieuse et conscience collective. En

imposant une économie mercantile, la colonisation espagnole va tout à la fois détruire le rapport social qui articule les structures des sociétés indiennes et disloquer la conscience religieuse. Très curieusement — et quelle que soit la diversité des formes de religiosité — l'Eglise catholique constituera néanmoins un (sinon *le*) lien organique entre les différentes fractions sociales des pays hispanisés. Et cette fonction confèrera à l'Eglise une position de pouvoir, sur fond de soumission populaire et d'intégration économique dans un capitalisme de plus en plus dominé par des intérêts étrangers. Mais à la conscience religieuse traditionnelle, porteuse de résignation, succédera — à la faveur d'une crise d'hégémonie des oligarchies traditionnelles — un extraordinaire renouveau de la conscience religieuse, avec le surgissement de communautés paysannes de base, avec d'après luttes populaires tendues non plus vers des utopies, mais vers des projets politiques et sociaux concrets.

On le devine : l'analyse de François Houtart et Geneviève Lemercinier est tout à fait passionnante, attachée qu'elle est aux *réalités* économiques, sociales, politiques et idéologiques de l'Amérique centrale.

Mais il n'y en a pas que pour eux dans « Social Compass ».

Andres Opazo Bernales examine ce qu'il y a de nouveau dans les mouvements religieux de protestation sociale, dans l'Amérique latine des années septante. La nouveauté réside dans le fait que la protestation populaire s'inscrit à l'intérieur de l'Eglise et non contre elle. Cette « sécularisation du social » affecte des aspects plus politiques en Amérique centrale, l'Eglise prenant parti pour les pauvres. A. Opazo Bernales constate que le slogan « Patria libre o morir » y connaît un rayonnement massif. C'est que, observe-t-il, la mort fait partie de la réalité quotidienne et que le système social finit par être perçu comme « un agent de la

mort ». Pour le mouvement révolutionnaire d'Amérique centrale, être chrétien et être révolutionnaire se confondent presque. Mais toute l'institution ecclésiastique n'est assurément pas révolutionnaire... De fait, l'auteur distingue une Eglise populaire et une Eglise bourgeoise. Ici, c'est à partir du cas du Nicaragua que l'analyse se fait le plus éclairante. Elle sera d'ailleurs prolongée par une étude très fine de Luis et Maria Alicia Guzman, et une autre de Raphael Avila, qui s'attardent sur la situation nicaraguayenne.

Retenons avant tout un constat capital : l'aiguïsement des luttes de classe se répercute dans le domaine religieux, suscitant une polarisation au sein de l'Eglise. D'une part, une Eglise populaire interprète l'Evangile comme un appel à se battre pour et avec les opprimés; d'autre part une Eglise de la bourgeoisie comprend le message évangélique comme un appel à « la conversion intérieure ». D'ailleurs, avant d'être « populaire », la fraction progressiste de l'Eglise aura été « desarrollista », c'est-à-dire attachée très concrètement au développement économique et social des populations. Ce choix va l'amener à changer ses pratiques, à être « sur le terrain de la pauvreté », en abandonnant tout paternalisme. Or, cette mobilisation de grandes forces d'Eglise s'opère face à un Etat très faible, face à une bourgeoisie qui ne parvient pas à assurer son hégémonie. D'où le poids considérable de l'action « desarrollista », qui va — grâce aussi à un renouveau théologique — changer de caractère, et devenir globalement « populaire ». Processus complexe, chargé de contradictions, mais extrêmement riche.

Il amènera, au Salvador comme au Nicaragua, les évêques à « délégitimer » à certains moments le pouvoir en place, un pouvoir qu'il avait traditionnellement soutenu. Mais, encore une fois, rien n'est linéaire ou définitif dans ce processus...

A lire les diverses études de « Social Compass », bien des données du dossier parfois obscur de l'Amérique centrale s'éclairent. On comprend mieux ce qui fait sa spécificité et aussi sa diversité.

R.L.

Social Compass - Centre de recherches socio-religieuses de l'UCL - Place Montesquieu 1, 1348 Louvain-la-Neuve - 450 F le numéro double.

BULLETIN DE LA FAR

Deux centres d'intérêt majeurs, mais pas exclusifs, dans le N° 139 du Bulletin de la FAR : formation syndicale, Nicaragua.

Emile Delvaux situe d'emblée le problème de la formation syndicale dans le contexte de la crise « engendrée par la restructuration du mode de production capitaliste ». S'inscrivant dans l'analyse que Georges Grinberg avait faite lors d'un récent colloque de la FAR sur « Crise et stratégies syndicales », Delvaux examine les effets qu'une attitude volontaire des organisations syndicales — tendue vers des réformes de structure — peut avoir sur la conception même de la formation. Il estime que celle-ci devrait être marquée par une vision plus globale des rapports de production, éclairant mieux la dimension économique-politique de l'évolution du système capitaliste. Cela permettrait, pense-t-il (et nous avec lui), de mieux combattre le discours politique dominant et de mieux résister aux tentations corporatistes et égocentriques des travailleurs. Emile Delvaux, qui sait de quoi il parle, souligne la nécessité — devenue aiguë — de faire face à l'offensive technologique et idéologique du système capitaliste. Il constate l'effet dissolvant (ou freinant) du manque d'alternatives théoriques.

Quant aux structures de la formation syndicale, il montre qu'elles ne sont ni neutres, ni anodines : il est impossible

en effet de scinder d'une part contenus, et de l'autre méthodologie et technologies. Très respectueux de l'apport des congrès et se définissant par rapport à leurs décisions, Delvaux acte que l'action de formation doit tendre vers l'application du contrôle ouvrier à tous les niveaux, mais dans le cadre d'une approche globale. Tout en acceptant que le débat soit ouvert à ce sujet, il rejette au moins provisoirement la méthode des « modules » chère à l'enseignement « rationalisé » à l'euro-péenne. « *Nous croyons, écrit-il, que toute formation syndicale qui isole les travailleurs, soit individuellement, soit de manière exagérément sectorielle va à l'encontre de l'objectif syndical de solidarité interprofessionnelle, plus impératif que jamais* ». C'est assurément une clé (sinon la clé) des considérations fort pertinentes d'Emile Delvaux. On notera aussi sa volonté de « casser » la relation pédagogique traditionnelle, en mettant en lumière les différents niveaux de pouvoir dans l'organisation syndicale, ainsi que les niveaux de « savoir » et de « non-savoir » qui déterminent le pouvoir en général dans la société capitaliste.

Au total, une analyse lucide et inquiète d'un système de formation syndicale, dont les enjeux sont trop souvent sous-évalués.

À propos du Nicaragua, devenu plus brûlant encore depuis la parution de ce Bulletin, Brigitte Verdière refait le point sur la stratégie Reagan et sur la signification et l'enracinement populaire du sandinisme. L'étrangement économique et militaire du Nicaragua est programmé par la Maison-Blanche et se réalise petit à petit. Le rôle de la bourgeoisie nationale généralement mal connu, est ici analysé avec soin. Mais ce que B.V. a surtout le mérite de bien éclairer, c'est la relative fluidité des situations et des alliances. Nationaliste et pas révolutionnaire, la petite bourgeoisie pourrait rallier l'opposition — et si l'étranglement économique

se poursuit, certaines couches très défavorisées de la population pourraient ne plus supporter les sacrifices exigés. En dépit de cela, il apparaît évident à l'auteur que le pouvoir sandiniste est bien ancré dans le peuple et que seule une action militaire d'envergure pourrait le détruire.

R.L.

N° 139 - janvier-février 1984 - 100 F
l'exemplaire - 9-11, Place Saint-Paul à 4000 Liège.

VIRAGES

En ces temps de pénurie, il est un secteur qui prospère : celui des ASBL, qui connaît un véritable foisonnement. L'une d'entre elles, le Centre d'information des pratiques associatives (34, rue des Bollandistes, 1040 Bruxelles) publie une revue appelée Virages, qui entend « vulgariser de la manière la plus concrète, les problèmes posés par la restructuration des grands secteurs de l'activité productrice traditionnelle, les phénomènes liés à la recomposition des forces salariées ainsi qu'à l'émergence de nouveaux rapports sociaux dans la sphère du travail ».

Son deuxième numéro confirme que les thèmes traités collent à des préoccupations essentielles de l'heure : sortir de la crise, répondre aux défis de la micro-électronique, éviter la dualisation de la société, etc.

Il y a là un effort incontestable de réflexion et de présentation, ainsi qu'une ouverture sur des expériences dans d'autres pays.

Le numéro : 100 F — 6 numéros : 500 F.

CONTRADICTIONS

La revue Contradictions consacre son numéro 39 (sorti en mars) à une analyse multiforme des grèves de septembre 1983 dans les services publics. Il y a là une tentative intéressante de tirer les leçons d'un mouvement revendicatif aussi complexe qu'important.

(voir CM de novembre-décembre 83). B. Piret signe une introduction où sont indiqués « les enjeux, limites et perspectives d'une grève ». Claudine Leleux a rédigé deux chroniques, l'une, qui retrace le mouvement au jour le jour, l'autre qui en fait une lecture politique. Les enjeux économiques des attaques contre les services publics sont situés, chiffres à l'appui, par Bernard Hengchen, qui aborde par ailleurs le problème de l'Etat-

providence. La fonction de la presse conservatrice, le rôle du PS sont examinés par Bernard Willequet et Jean Lan-tier. On trouve aussi une résolution du PTB, mais d'aucune autre formation politique impliquée dans la grève. Enfin, la revue publie en guise de conclusion un texte d'Eugène Mommen, daté d'août 1982, sur les moyens de sortir du tunnel de la crise.

250 F le numéro — 2, avenue des Grenadiers, 1050 Bruxelles.

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER
rue du Midi 162
1000 Bruxelles

CERCLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE
rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.
City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

LA RABOUILLEUSE
chaussée d'Ixelles 221
1050 Bruxelles

PRESSES UNIVERSITAIRES
DE BRUXELLES
av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE
av. Jean Volders 41
1060 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN
rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈBVRE
rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

MACONDO
Galerie Bortier 8-10
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44
Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE
DE LA COMMUNE
rue des Grands Carmes 9
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE BIBLIO
rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO
rue d'Havré 9
7000 Mons

KRITAK
Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE
rue des Augustins 17
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE
rue du Temple 25
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE
faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton

Auteur-éditeur responsable et correspondance :
Rosine Lewin/rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

100 F

**NE REGARDEZ
PAS LE MONDE
D'UN SEUL
OEIL**

ET AU TRAVERS D'UNE PALISSADE

**LISEZ
LES CAHIERS
MARXISTES**

L'abonnement annuel (10 livraisons) : 600 F

L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 300 F

Etranger : 700 F

Soutien : F

ADRESSE : 20, av. de Stalingrad - 1000 Bruxelles

Téléphone : (02) 512.07.04

CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte